

## Une personnalité toulousaine de la fin du XVIIIe siècle : Philippe Picot, seigneur de Lapeyrouse

René Amanieu

---

### Citer ce document / Cite this document :

Amanieu René. Une personnalité toulousaine de la fin du XVIIIe siècle : Philippe Picot, seigneur de Lapeyrouse. In: Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, Tome 71, N°46, 1959. pp. 143-192;

doi : <https://doi.org/10.3406/anami.1959.6264>

[https://www.persee.fr/doc/anami\\_0003-4398\\_1959\\_num\\_71\\_46\\_6264](https://www.persee.fr/doc/anami_0003-4398_1959_num_71_46_6264)

---

Fichier pdf généré le 14/03/2022

## UNE PERSONNALITÉ TOULOUSAINE DE LA FIN DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE :

# PHILIPPE PICOT, SEIGNEUR DE LAPEYROUSE

Le 15 mars 1956, le Lycée de Toulouse célébrait son cent cinquantième. Le 22 juin 1957, il recevait le nom patronymique de Pierre de Fermat au cours d'une solennelle cérémonie. Les mathématiciens se réjouissaient. Les propos brillants et pleins d'humour de notre collègue M. Paintandre nous passionnaient<sup>1</sup>. Cependant, persistait chez beaucoup le sentiment d'une absence, celle d'un autre Toulousain célèbre plus immédiatement lié à la naissance de notre établissement.

Au cours de l'année 1955-1956, M. Hily, alors notre proviseur, m'avait chargé de rechercher quel était, parmi les citadins, les maîtres ou les élèves célèbres, le mieux à même de donner son nom à notre maison. C'est ainsi qu'avec Pierre de Fermat un autre nom retint mon attention : celui de l'homme qui avait formé plusieurs générations d'élèves, honoré la science française, usé de son influence politique pour créer le Lycée et l'inaugurer enfin le 15 mars 1806. Cet homme ? Le baron Philippe Picot de Lapeyrouse.

Nom peu connu de nos jours sauf des géologues, des botanistes et des pyrénéistes ? Cent cinquante ans, c'est plus qu'il n'en faut pour oublier une certaine célébrité scientifique, même si une courte rue, entre le square Wilson et la rue d'Alsace-Lorraine, prétend en perpétuer le souvenir. Réparation de cet oubli devait être faite, me semblait-il<sup>2</sup>.

\*  
\*\*

Philippe-Thérèse Picot est né le 20 octobre 1744. Son père, Jacques Picot, marchand aisé de Toulouse, fils d'un ancien maire d'Auterive, porte le nom du domaine de Buissaison, dans la commune de Lapey-

1. A cette occasion, une plaquette a été publiée donnant une documentation unique sur Pierre de Fermat et reproduisant le vivant éloge de ce mathématicien par M. Paintandre, ancien élève de l'École Normale Supérieure, professeur de Mathématiques Spéciales : *Un mathématicien de génie, Pierre de Fermat, 1601-1665*, Toulouse, Fournié, 1957, 87 p.

2. Aucun ouvrage d'ensemble sur ce Toulousain. Nous nous référons souvent à la *Biographie toulousaine*, rédigée sous la direction d'Alexandre Dumège en 1823, ou bien à L. A. Decampe, *Eloge de M. le baron Picot de Lapeyrouse*,

rouse. Sa mère, fille des riches marchands Berdoulat, apporte une dot de 10.000 livres payés en 416 louis d'or de 24 livres pièce et 16 livres en monnaie que Jacques compte soigneusement devant les témoins réunis chez le notaire. Philippe est le premier fils d'un mariage qui réjouit fort le frère aîné de Jacques, le seigneur de Lapeyrouse. Ce dernier en effet offre 17.444 livres basées sur ses biens ainsi qu'une maison de commerce sise place Rouaix, évaluée à 2.000 livres. Ce parent généreux apparaît d'ailleurs comme la providence de cette famille. Plus tard, il fait de ce premier fils de son frère son légataire universel. L'énumération des témoins permet de situer les nouveaux mariés parmi les notables toulousains. En effet assistent à ce mariage : noble Nicolas Dhelyot, ancien capitoul, avocat au Parlement de Toulouse, René Bernard Gaillard, receveur des gabelles, le procureur auprès du Parlement Jean-François Duroux et de nombreux négociants comme Pierre Cas-saigne, Jean Bonny et Dupieu<sup>3</sup>. Toute la jeunesse du jeune Philippe Picot se place ainsi sous ce triple patronage : la fortune de son oncle, le prestige de la robe, les intérêts du négoce.

A dix ans, Philippe-Thérèse entre au collège de l'Esquille qui jouit d'un considérable prestige auprès des notables de la ville parce qu'il est le collège des Capitouls. Tenu par les Frères de la Doctrine Chrétienne, le collège occupe l'espace compris entre la rue des Lois, la rue de l'Esquille et la rue Méjane ou du Taur<sup>4</sup>. Voir son fils pénétrer par le magnifique portail monumental qui s'ouvre face à la rue des Pénitents-Gris, le savoir causant entre jeunes disciples en se promenant sous les arceaux de briques d'un cloître silencieux constituait à l'époque le couronnement des ambitions paternelles de nombreux notables toulousains. Les Frères, très ouverts aux idées modernes, y dispensaient un enseignement solide. Animés du « désir de rompre avec les traditions du passé », ils s'y préoccupaient de réformes pédagogiques et

1819, 36 pages, qui sont ses contemporains comme Cuvier qui rédigea l'article concernant *Lapeyrouse-Picot* de la *Biographie universelle* de Michaud. L'essentiel de notre documentation est extrait des Archives Départementales de la Haute-Garonne (A. D.), des Archives Municipales de Toulouse (A. M. T.), des ouvrages de Picot de Lapeyrouse déposés à la Bibliothèque Municipale de Toulouse (B. M. T.), des manuscrits de la Bibliothèque Universitaire de Toulouse (M. B. U. T.), et des Archives de la commune de Lapeyrouse (A. C. L.). Griffoul d'Orval a modelé un buste en terre cuite de Philippe Picot de Lapeyrouse. Daté de 1812, ce buste remarquable porte la mention « Picot de Lapeyrouse à 68 ans ». Il appartient présentement à M<sup>e</sup> François Faure et se trouve au château d'Aizac (Hautes-Pyrénées). Un buste en marbre se trouverait au Musée des Augustins, mais il ne figure que sur les catalogues. Ne subsistent à Toulouse que deux moulages du buste, l'un au Musée des Toulousains de Toulouse, rue du May, l'autre dans la grande salle du Muséum d'Histoire Naturelle.

3. A. D., registre 3 E. 5851, pp. 462 à 465. Mariage Jacques Picot de Buis-saison-Berdoulat auprès de M<sup>e</sup> Moncassin, 21 novembre 1743.

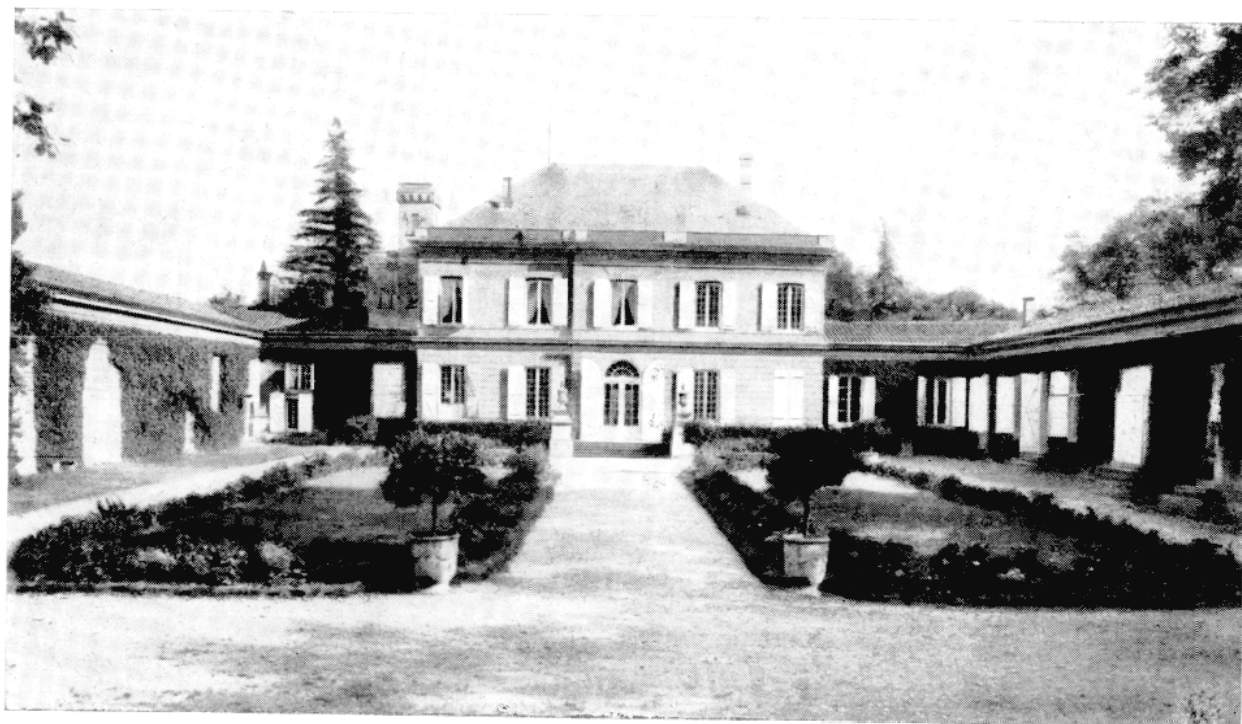
4. Abbé R. Corraze, *L'Esquille, Collège des Capitouls, Mémoires de l'Académie des Sciences, des Inscriptions et Belles Lettres de Toulouse*, 12<sup>e</sup> série, t. XV, 1937, pp. 157 à 228.



PHILIPPE PICOT,  
SIRE DE LAPEYROUSE.

*Cliché R. Amanien.*

Moulage du buste en terre cuite portant la date 1812, la signature Griffoul d'Orval et la mention « Picot de Lapeyrouse à 68 ans ». (Muséum d'Histoire Naturelle.)



LE CHATEAU DE LAPEYROUSE.

témoignaient d'une large sympathie envers les idées de l'Encyclopédie. Ouverte le 18 octobre, l'année scolaire se clôturait le 15 août par une distribution des prix. Inauguration des cours, soutenances de thèses, exercices littéraires entre élèves et professeurs y donnaient libre cours à des discours académiques qui, en présence des personnalités de la cité, suscitaient une émulation favorable à l'éclosion de jeunes talents<sup>5</sup>.

Quel élève y fut le jeune Picot? Les documents scolaires manquent. Seuls subsistent des éloges posthumes qui s'accordent à lui reconnaître une étonnante mémoire. Fut-il un enfant mûri avant l'âge et fuyant le jeu pour l'étude? Ses condisciples rappellent « qu'on le voyait souvent interrompre les folâtres amusements de cet âge pour fixer son attention sur un brin d'herbe, une feuille, un insecte dont il se plaisait faire admirer à ses camarades le port, la couleur, l'élégance, la merveilleuse organisation ». A 16 ans, au cours des festivités intellectuelles particulières à l'Esquille, le jeune Philippe Picot reçoit le 1<sup>er</sup> prix de rhétorique toujours décerné aux deux meilleures compositions latines en prose et en vers. S'il paraît être un excellent élève, à l'instruction solide, il est plus difficile de se faire une idée de sa personnalité, de son état d'esprit. A-t-il souffert de la fréquentation de jeunes gens de meilleure naissance que la sienne? Quand il affirme « je suis né plébéien », est-ce rancœur ou phraséologie opportune? Fut-il renfermé? inspiré? En 1761, à 17 ans, le recueillement de la vie cénobitique paraît le tenter. Au terme d'une année probatoire dans le noviciat des Frères prêcheurs, il prononce des vœux solennels en qualité d'élève pour le couvent de Toulouse<sup>6</sup>.

Ses parents, insensibles à ses projets, le pressent de poursuivre des études juridiques. Philippe Picot suit les cours de la Faculté de droit depuis octobre 1765, puisque le 22 mai 1767 il reconnaît avoir déjà pris six inscriptions trimestrielles. A cette date, en effet, le roi donne satisfaction au jeune étudiant qui sollicitait une dispense d'une année d'études<sup>7</sup>. Si tout concorde pour affirmer que le jeune homme fut éloigné du cloître par son père qui devient capitoul en 1765<sup>10</sup>, il paraît plus difficile de connaître ses activités entre 1761 et 1765. Une seule certitude, c'est à cette période que naît son amour pour la montagne pyrénéenne. Officieusement, Picot, qui annota en latin, vers 1785, les pages d'un traité de botanique d'Albert Haller lui appartenant, fait

5. Abbé R. Corraze, l'Esquille, Collège des Doctrinaires, *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles Lettres de Toulouse*, 12<sup>e</sup> série, t. XVI, 1938, pp. 181 à 255.

6. Decampe, *ouvrage cité*.

7. A. D., L. 2126, Justification de Picot du 8 brumaire an III.

8. A. D., 112 H/10.

9. M. B. U. T., n° 6, registres des délibérations de la Faculté de Droit, p. 38.

10. A. D., registre 3 E. 5851 déjà cité. En marge de l'acte, le notaire a porté l'anoblissement de Jacques Picot de Buissaison « en vertu de l'ordonnance du Sénéchal de Toulouse du 17 octobre 1781 ».

dater sa première série de sorties des mois de juin, juillet, août 1763<sup>11</sup>. Officiellement, il confirme cette date dans la préface d'un de ses meilleurs ouvrages<sup>12</sup>. A dix-neuf ans il est donc converti au pyrénéisme.

Pourquoi solliciter une dispense? Quoique l'aîné de neuf enfants nés entre 1744 et 1757, il paraît peu probable qu'il aspire à l'allègement des charges familiales d'un père riche. Sa famille espère-t-elle en la vacance prochaine d'une charge d'avocat? En effet, la lettre patente accordée par le roi à Versailles, le 31 décembre 1768 octroie au « sieur Picot, avocat », bien qu'il n'ait pas 25 ans accomplis mais « vu les provisions données... » « l'office de conseiller-avocat du roy aux requêtes du palais de Toulouse par le fait des eaux et forêts que tenait et exerçait le sieur Guillaume de Rudelle Dalzon dernier possesseur<sup>13</sup> ». Fallait-il donc tant se hâter de terminer des études en vue de l'acquisition d'une charge un an et demi après? Une hypothèse plus tentante est que l'étudiant se presse de terminer ses études, voire au prix d'un surcroît d'efforts, pour se consacrer à des recherches plus conformes à ses goûts. « Dès ce moment, écrit-il en effet en évoquant l'été 1763, je fus entraîné par un attrait irrésistible et je me dévouai tout entier aux méditations comme aux sacrifices qu'il me prescrivait impérieusement<sup>14</sup> ». Le texte de la dispense confirme d'ailleurs cet empressement..., « s'étant toujours appliqué en l'étude des lois, il serait en état de subir les examens et entériner les actes requis et nécessaires pour acquérir les degrés de bachelier et licencié en droit à l'effet d'être admis au grade d'avocat ». Sans doute formule habituelle à semblable dispense, mais formule qui n'est pas vaine puisque « l'an 1767 et le treizième jour du mois de juin, M. Philippe Picot natif de Toulouse, licencié en droit, a été examiné publiquement sur la jurisprudence française. Etant assemblés, MM. Brian, Bastard, Labroquère, professeurs, MM. Turlé et Daram, docteurs agrégés (*sic*), lesquels ayant opiné par scrutin, lequel étant ouvert et public, le dit M. Picot s'est trouvé admis et capable par le suffrage de tous. Etant président, le dit sieur de Bastan, professeur de droit français<sup>15</sup> ».

Ces renseignements fragmentaires nous permettent de conclure que l'ambition pour un père de voir son fils parvenir à une fonction juridique seule capable de consacrer le succès familial, et le désir de l'intéressé d'en finir au plus tôt pour parcourir librement les Pyrénées, ont simultanément joué en faveur d'une renonciation aux ordres religieux et d'un zèle excessif à terminer les études de droit. 1763 : première série

11. Alberti von Haller, *Historia stirpium indigenarum helvetiae inchoata*, 2 vol., Berne 1768. La préface du premier volume est annotée par Picot à qui appartient l'ouvrage, B. M. T., A. XVIII, 92.

12. Picot de Lapeyrouse, *Histoire abrégée des plantes des Pyrénées*, Toulouse, Bellegarrigue 1813, 700 pp. B. M. T. B. C. 45.

13. A. D. : registre B. 1700, feuille 192.

14. Picot de Lapeyrouse, *Histoire abrégée des plantes...*

15. B. M. T., n° 71, verbal des actes en droit du 24 juillet 1762 au 25 juin 1772.

de promenades ; 1770 : deuxième série. Entre ces deux dates qui paraissent confirmer notre hypothèse, sept années passées à conquérir la graduation en droit indispensable à l'émancipation. Sept années assez longues pour donner à l'étudiant la nostalgie stimulante des calmes promenades en forêt ou le regret des visions bleutées par delà les pâturages émaillés de plantes diverses et de fleurs aux couleurs multiples, sentiments fort capables de pousser le jeune homme à la conquête rapide d'une charge juridique génératrice de vie indépendante et susceptible de lui laisser les loisirs indispensables à l'accomplissement de ses recherches. Et quelle charge ! Avocat général près de la chambre des Eaux et Forêts du Parlement de Toulouse. C'est-à-dire une charge où s'harmonisent l'ambition paternelle pour la robe et ses goûts personnels pour la nature. S'il faut attendre un an encore la deuxième série de promenades dans les Pyrénées, c'est que le jeune avocat doit prendre contact avec un travail auquel il se donne sérieusement. L'effort d'adaptation passé, il peut mener de front promenades et droit sans perdre l'estime de son entourage qui apprécie son équité<sup>16</sup>.

Cependant, il ne reste pas longtemps homme de robe. Les raisons de son départ sont sujettes à discussions. A-t-il refusé en 1771 de servir dans les cours de renouvellement issues de la réforme de Maupeou<sup>17</sup> ? ou bien démissionne-t-il seulement en 1775 quand l'héritage de son oncle lui donnant l'indépendance financière lui permet de s'abandonner « sans réserve à la douceur de son premier penchant<sup>18</sup> ? » Quoiqu'il en soit, le vieil oncle de Lapeyrouse qui s'était déjà tant intéressé à la famille de son frère meurt sans laisser d'enfant et lègue à son neveu tout ses biens et son titre.

Le jeune avocat Philippe Picot est désormais un noble et riche propriétaire terrien. Il a trente et un ans. Depuis le 15 septembre 1772, il est marié avec Magdeleine-Marguerite de Sacaze qui est fort bien dotée également. Union entre familles de robe. Magdeleine, née le 7 juin 1747, est le deuxième enfant d'une famille issue des Bebian, Foréziens venus à Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle pour s'y livrer à l'industrie de la teinture des étoffes, anoblis par le Capitoulat, et des Sacaze, originaires de Saint-Béat, mais fixés dans la capitale du Languedoc au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, également anoblis par une charge de Conseiller-secrétaire du roi en Chancellerie du Languedoc<sup>19</sup>. Si ce mariage de 1772 fut incapable d'interrompre les excursions, comment expliquer que seule l'année 1771 n'ait pas été mentionnée dans les notes du Haller

16. Du Mège, *Notice historique sur M. le baron Philippe Picot de Lapeyrouse, Histoire et mémoires de l'Académie royale des Inscriptions et Belles Lettres de Toulouse*, t. V, 1837, 1838, 1839, pp. 67 à 105.

17. Michaud, *Biographie universelle*, t. 32, p. 378.

18. Decampe, *ouvrage cité*.

19. J. Villain, *La France moderne généalogique*, 1911, t. III, pp. 313, 248, 1581.

comme une année de promenade, sinon par les préoccupations politiques d'un jeune juriste à l'heure importante du choix.

1772, un mariage qui place notre avocat parmi la noblesse de robe toulousaine; 1775, un héritage qui lui permet une large aisance financière tout en lui offrant un titre seigneurial. Ce sont bien les années décisives de la vie de Philippe Picot qui termine assez tard une jeunesse studieuse et respectueuse de l'autorité paternelle.

\*  
\*\*

Deux sortes de sources permettent l'évaluation approximative de cette « fortune considérable<sup>20</sup> » :

- des renseignements épars glanés à la faveur de recherches personnelles ou à la lecture des « plus imposés de l'An X de la Haute-Garonne<sup>21</sup> »,
- un rapport d'experts sur les biens fonciers de Picot de Lapeyrouse qui nous précise l'état de ces biens et nous offre une évaluation pour 1819<sup>22</sup>.

Cette fortune importante le place parmi les cinq premiers membres urbains de Saint-Etienne en 1790. Il doit en effet payer 69,5 livres, soit plus que la moyenne des capitations dues par les barons à la même époque : 65,1 livres<sup>23</sup>. En 1792, il verse 30 livres pour servir au secours des femmes et enfants des citoyens-soldats qui se sont dévoués à la défense de la patrie<sup>24</sup>. « Philippe Picot, rue de la Pomme » est imposé 1.600 livres au titre de la taxe forcée ou révolutionnaire faite sur les riches d'après l'arrêté du représentant du peuple Baudot en date du 23 septembre 1793; il s'agit d'ailleurs des riches reconnus pour être « aristocrates, égoïstes, feuillants, modérés et fédéralistes<sup>25</sup> ». Il figure parmi les six cents plus imposés du département de la Haute-Garonne de l'An X et paie 2.522 francs d'impôt sur un revenu déclaré de 20.000 francs. Ceci le place parmi les quarante plus riches du département<sup>21</sup>. En l'an XI, il affirme verser 3.209 francs de contributions<sup>26</sup>, ce qui lui vaut la présidence des scrutateurs de son canton parce qu'il a le privilège peu enviable d'en être le plus imposé<sup>27</sup>. Sur un plan

20. A. D., IM 9, dossier 5, rapport sur les maires désignés pour assister au couronnement de l'Empereur en 1804.

21. P. Pouyoux, Mémoire de diplôme d'études supérieures sur *Les 600 plus imposés de l'an X en Haute-Garonne*. *Ann. Midi*, 1958, t. 70, n° 3.

22. A. D., rapport d'experts du 2 août 1819 sur les biens de feu M. Philippe Picot de Lapeyrouse.

23. J. Sentou, *Impôts et citoyens actifs à Toulouse au début de la Révolution*, *Annales du Midi*, 1948, t. 61.

24. A. M. T., registre 171, n° 8.

25. A. M. T., registre 126, n° 287.

26. A. D., IM 3, liasse 9.

27. A. D., IM 9, liasse 4. Procès-verbal de l'assemblée du canton centre de Toulouse du 27 brumaire an XII.



plus strictement urbain, il est des cent plus imposés de Toulouse et occupe le vingtième rang, ayant à payer 3.272 fr. 73<sup>28</sup>. Ce n'est évidemment pas en fonction de son traitement de professeur à l'École Centrale qu'il paie de tels impôts, mais du fait des revenus tirés de ses biens fonds. Or, l'an XII, dans des renseignements fournis par l'intéressé, Picot déclare que, « propriétaire dans les communes de Lapeyrouse, Bazus, Castelmaurou, Saint-Loup, Montberon et Toulouse, deuxième arrondissement de la Haute-Garonne », il paie 32.000 francs de contributions<sup>29</sup>. Il est douteux qu'il puisse payer pour ses biens fonds 32.000 francs moins 3.272 fr. 73 versés pour ses revenus urbains, soit la somme de 28.835 fr. 27. En effet pour l'an XIII, dans la commune de Lapeyrouse où il possède l'essentiel de ses biens, il paie une contribution foncière de 1.307 fr. 44<sup>30</sup>.

Il est évidemment le premier contribuable de Lapeyrouse. Lorsque en 1786, la commune éprouve des difficultés à propos de la rétribution d'un arpentage général des parcelles et, rechignant à payer, se voit imposer le paiement des sommes dues plus les frais de justice, soit 226 livres, elle est contrainte à lancer un emprunt. Cet emprunt, payable par les contribuables « par la voie de l'aisance », est couvert largement par les dix-huit plus forts taillables du pays. Philippe Picot de Lapeyrouse figure en tête, 65 livres, 4 sols, 11 deniers, soit près de 30 % du total. Avec lui ne figurent que deux autres grands propriétaires : de Fraux pour 52 livres, 12 sols, 10 deniers et Bégué, pour 32 livres, 15 sols, 7 deniers<sup>31</sup>. En l'an XIV, il verse à lui seul 1.308 francs de contributions sur un total de 5.780 fr. 40, soit le quart du total communal. Il paie également 100 francs de contribution personnelle pour son château sur un total communal de 686 fr. 50 répartis en 77 contribuables<sup>32</sup>.

Il est difficile de croire que Picot ait jamais payé 32.108 francs de contributions, si nous ne supposons une erreur de sa part. Cette somme paraît être plutôt le montant de ses revenus imposables men-

28. A. D., IM 3, liasse 8. Liste du 23 nivôse an XII où le plus imposé paie 9.000 francs et le moins 800 fr. 58.

29. A. D., IM 6, rapport sur les conseillers municipaux. Notice remplie par le maire Picot le 3 messidor XII. C'est à cette occasion que son adjoint Raymond Lanneluc remplissait ainsi sa notice : « fortune; je ne le dis à personne. Chacun fait son compte, je fais seul le mien », « époque d'installation : à la mairie vous trouverez la datte (sic), je ne la rapelle point. »

30. A. C. L., G. 6, évaluation pour l'an XIII, article 99. En 1809, il paie 1175 fr. 25 sur un total de 2.853 francs répartis en 133 contribuables, article 85 du rôle.

31. A. C. L., D4, feuilles 7, 8, 9, en date du 12 juin 1786.

32. A. C. L., G6, contribution personnelle et loyer d'habitation pour l'an XI, rédigé le 26 prairial an X.

A propos de ces contributions foncières, la matrice des rôles de brumaire an IV contient un très bel exemple de la manière dont le Directoire évaluait les impôts en tenant compte de la dépréciation de l'assignat. Picot de Lapeyrouse doit en effet 918 livres, 17 sols, 8 deniers... « la moitié payable en

tionnés en lieu et place de ses impositions qui s'élèveraient donc à 10 % des revenus.

L'évaluation de cette fortune foncière, réalisée en 1819 après la mort de Philippe Picot, atteint le chiffre important de 566.124 francs<sup>33</sup>. Ses terres peuvent aisément lui offrir un rapport de 32.000 francs, qui représentent donc 5 à 6 % de leur valeur. Il possède comme la plupart des Toulousains aisés une double résidence :

Une maison en ville entre la rue de la Pomme et la rue Delfour où il réside avec toute sa famille, même lorsque ses enfants sont plus âgés<sup>34</sup>. Composée de plusieurs appartements, disposée en trois corps de bâtiments avec deux étages, cette maison ouvre sur la rue de la Pomme. Deux cours intérieures donnent accès aux écuries. Les voitures à chevaux sortent ou entrent par le jardin qui, devant les écuries, donne sur la rue Delfour. La surface des bâtiments, cours et jardin, atteint 1.345 m<sup>2</sup>, ce qui est considérable pour une maison du centre de la ville. Nous n'avons pas retrouvé l'emplacement exact de l'habitation. Les divers travaux d'urbanisme consécutifs à la percée de la rue d'Alsace-Lorraine ont certainement entraîné la disparition de l'édifice. Seule la rue Lapeyrouse, qui aboutit à quelques mètres de la rue de la Pomme, rappelle que Philippe Picot habitait ce quartier.

Régulièrement, le seigneur de Lapeyrouse se rend sur ses terres qu'il administre de fort près. « C'est un pays de coteaux. On les nommerait montagnes si nous étions plus loin des Pyrénées. Il en est de très roides, surtout aux alentours du chef-lieu. Leur direction générale est du nord ou sud. Ils laissent entre eux des vallons assez larges et quelques petites plaines, principalement du côté de l'ouest; un grand nombre de ruisseaux, qui sont à sec l'été, mais qui portent

assignats valeur nominative : 459 livres, 12 sols, 8 deniers; le reste payable en nature, savoir 459 livres, 5 sols :

114 livres 15 auraient donné, en 1790, en froment 850 qui valent actuellement 6.225 livres, 15 sols, 8 deniers.

« 114 livres, 15 sols auraient donné, en 1790, en seigle 1.099,3 qui valent actuellement 5.878 livres, 11 sols, 8 deniers,

« 114 livres, 15 sols, auraient donné, en 1790, en orge, 1.081,10 qui valent actuellement 4.539 livres, 15 sols, 10 deniers,

« 115 livres auraient donné, en 1790, en avoine 1.318,4 qui valent actuellement 5.889 livres, 6 sols, 6 deniers.

Soit : 22.533 livres, 9 sols, 8 deniers.

« Résultat général de la portion payable en assignats :

cote bâtiment. . . . .	13 livres 11 s
portion payable en assignats valeur nominative.	459 livres 12 s 8 d
portion payable en assignats à défaut de grains.	22.533 livres 9 s 8 d

Total..... 23.006 livres 13 s 6 d

33. A. D., « rapport des Sieurs Moly, Fruitié, Reynès contenant composition et estimation du patrimoine de feu Monsieur Philippe Picot de Lapeyrouse en date du 2 août 1819. Je dois la découverte de ce document non inventorié et très important à l'amitié de Monsieur Salies, Conservateur du Musée du May que je tiens tout particulièrement à remercier.

34. A. D., 4M 24, pièce 37.

en hiver et lors des orages un grand volume d'eau, coupent à angle droit la direction générale des coteaux, descendent dans les vallons avec fracas, les inondent et y déposent souvent du limon, des sables et du gravier. Ils servent de bornes entre les communes ou les particuliers. Une seule rivière..., le Girou, coule... dans un vaste et magnifique bassin couvert depuis un temps immémorial de riches prairies naturelles »<sup>35</sup>. Le petit village de Lapeyrouse, alors peuplé de 300 habitants, est au centre de son domaine, source de revenus importants, lieu d'expériences pastorales et agronomiques. C'est par la place du Fort, alors ombragée d'ormeaux que l'on entre dans la demeure du seigneur. Au fond d'un jardin à la française, précédé de deux ailes où les communs s'abritent sous un décor de verdure, un château charmant de briques roses, d'un étage, au toit alors en terrasse, dans un pur style XVIII<sup>e</sup> siècle. Quelques marches donnent accès à une vaste et belle salle qui ouvre par une porte-fenêtre sur un immense parc. Des degrés qui font toute la largeur du bâtiment descendent vers lui. Parc planté çà et là d'arbres aux essences variées et prairie qui se prolonge au loin dans l'ombre des bosquets de chênes ou descend doucement vers la droite par une pittoresque allée vers un puits de briques et vers les bergeries. Sur la gauche, au-delà des arbres un paysage de doux vallonnement que les labours brunissent et les prairies éclairent, ou que de sombres bois couronnent avant de disparaître dans les creux plus humides. Par dessus tout, le calme, le silence d'une campagne riche que rompent seulement le cri de quelque enfant, le beuglement d'une bête, les ordres d'un paysan<sup>36</sup>.

Le château constituait alors la tête d'une très importante exploitation de plusieurs centaines d'hectares débordant largement les limites de la paroisse. Trois ensembles de grandeur approximativement semblable :

— Le groupe Lapeyrouse-Castelmaurou : 113 ha, 81 a, 66 ca comprenant quelques maisons du hameau, le château et les terres y attenantes avec les bâtiments des deux métairies de Bordeneuve et de Ressayguier.

— L'ensemble de Buissaison situé dans la partie nord du territoire communal avec les métairies de Buissaison, Joanninet, Bordenoble et Rossignol : 140 ha, 78 a, 41 ca.

35. Picot de Lapeyrouse, *Topographie rurale du canton de Montastruc, département de la Haute-Garonne et tableau des améliorations qui ont été introduites dans son agriculture depuis environ cinquante ans*, ouvrage auquel la Société d'Agriculture de la Seine a décerné le prix cette année (1814), *Journal des Propriétaires ruraux pour le Midi de la France rédigé par les membres de la Société d'Agriculture de Toulouse*, t. X, 1<sup>er</sup> juin 1814, 1<sup>er</sup> juin 1815, pp. 71 à 138, Toulouse-Douladoure.

36. Je remercie Monsieur de Bazelière, actuel propriétaire du château de Lapeyrouse qui me fit les honneurs de sa demeure et de son parc et voulut bien me donner quelques renseignements archéologiques, de même qu'il me montra quelques arbres plantés par Philippe Picot.

— Le domaine de Bazus avec les centres de Pépil-haut, Pépil-bas et le moulin à eau sur le Girou loué au sieur Bégué : 112 ha, 81 a, 48 ca.

Le premier ensemble constitue la plus riche partie de l'exploitation puisque estimée à 210.345 francs, alors que les deuxième et troisième groupes sont évalués réciproquement à 126.140 francs et 189.639 francs pour une surface nettement supérieure pour le second ou égale pour le

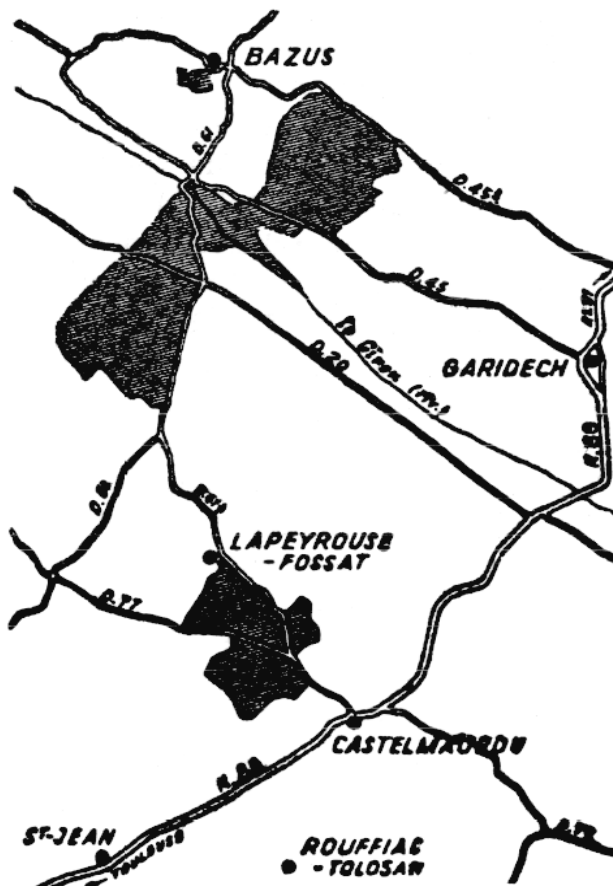


FIG. 1. — Terres de Ph. Picot de Lapeyrouse.

troisième. Cette différence de valeur est imputable à la présence du château et du parc qui représentent avec les bois, vignes et briqueterie attenants, une valeur de 63.600 francs. La section la plus médiocre serait la seconde composée surtout de bois, de pastenc, de fourragères, alors que dans les autres l'emportent blé, vignes ou prés au bord du Girou<sup>37</sup>. Le troisième ensemble, qui possède le plus grand nombre de bêtes de labour et de terres bien exposées sur la rive droite du Girou, porte

37. « On réserve dans chaque métairie une quantité de terre proportionnée à son étendue et au nombre de grosses bêtes qu'on y nourrit pour leur assurer une dépaisseur lorsque la prairie du Girou est fermée » : c'est le pastenc. Ainsi Philippe Picot nous définit ce type d'exploitation dans *Du canton de Montastruc..* déjà cité.

essentiellement du froment. L'élevage constitue l'indispensable complément de cette exploitation. Les bêtes de labour, plus nombreuses en certains points, soulignent l'intensité de la culture alors qu'en d'autres, l'abondance des moutons permet d'apprécier la part réservée aux « défrichements » encore qu'ils errent sur les « rastouls » après les moissons ou à travers les vignes.

Groupes de terres <sup>38</sup>	Ovins	Bovins	Chevaux
Lapeyrouse — Bordeneuve Rességuier	150	6	
Buissaison — Bordenoble	200	12	
Les Pépils	120	18	4

Le domaine permet l'autarcie. Il fournit le bois, le grain, le vin, même la viande. Il alimente et chauffe la famille quand elle vit à la ville.

Nanti de 32.000 francs de revenus annuels et de 1.500 francs en moyenne de traitement en tant que professeur de Sciences Naturelles, Philippe Picot de Lapeyrouse peut être considéré comme très riche aux environs de 1790. Cet homme cependant, dès 1775, est libre de se consacrer à ses recherches personnelles, à la rédaction de ses articles, à l'amélioration de ses terres.



Propriétaire et homme de lettres comme il se plaît à s'intituler, les promenades procurent à Picot de Lapeyrouse enchantements touristiques et documentations scientifiques. Est-il réellement allé partout où il prétend être monté? M. Gaston Martin s'est posé la question quand il rédigea un très intéressant historique du Lycée de Toulouse et qu'il fit à ce propos ce bref et pittoresque portrait de Lapeyrouse : « Botaniste entêté, pyrénéiste enragé et un brin hâbleur, excursionniste intrépide s'il fit — et on en doute — les ascensions qu'il narra »<sup>39</sup>. Il est évidemment difficile de prouver la réalité des excursions dont il parle. Nous devons nous contenter de preuves a priori.

Picot de Lapeyrouse commence ses voyages en 1763 et semble ne plus en avoir entrepris après 1797. Quatre parties de la chaîne constituent ses zones de prédilection.

38. Pour l'établissement du tableau nous n'avons tenu compte que des chiffres fournis par le rapport d'expert de 1819. Ces chiffres sont inférieurs à ceux fournis par Philippe Picot dans son étude *Du canton de Montastruc...* dans laquelle il décrit son exploitation et qui constitue une connaissance essentielle à toute étude de l'agriculture dans la région toulousaine au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les plateaux de Sault et du Donezan paraissent à l'origine de sa vocation. Parti de Mirepoix, en 1763, il se rend à Chalabre. Par la cluse de Rivel, il parvient sur le damier des champs et des prés du sillon pyrénéen que dominant de blanches falaises calcaires couronnées par les sombres forêts de Sainte-Colombe et de Bélesta. Un chemin en corniche au-dessus du Blau le mène sur un plateau qui semble au bout du monde. De rares maisons groupées au soleil et surtout de vastes étendues silencieuses : profondes et noires forêts d'épicéas et de sapins, clairs pâturages plats ou bien champs de blé qui portent en août de plus belles moissons que dans les vallées proches. Par Belcaire, il gagne le col de Marmare, puis un sinueux et vertigineux balcon naturel surplombant la vallée de l'Ariège le conduit aux thermes d'Ax. Des amis chasseurs, dont un pharmacien de Quérigut, l'entraînent à travers les pelouses de Paillères et du Tarbezou. C'est bien avec regret qu'à la fin de l'été il quitte Mérial pour regagner Belcaire et Mirepoix. Au cours de cette première sortie, le hasard l'a conduit dans une des régions les plus originales de la chaîne où voisinent plantes atlantiques, méditerranéennes et montagnardes. Paysages moins classiques certainement que ceux des Pyrénées centrales, paysages moins décrits mais qui n'en demeurent pas moins très prenants par leur sauvage isolement même de nos jours. Une impression de haut plateau, face au ciel, à l'écart de toute atteinte humaine.

En 1770, reprenant les sentiers pyrénéens, il retourne vers ce pays qui l'impressionna si vivement sept ans plus tôt. Plus en détail, il parcourt les hauteurs de Sainte-Colombe et de Puivert à l'est jusqu'au Carla à l'ouest. Ce Plantaurel couronné de petits chênes, arrondi à l'extérieur, crevé de combes, accidenté de crêts calcaires, coupé de cluses, s'affirme à peine devant l'imposante stature du Saint-Barthélémy, qui ne tente pas notre promeneur, ou la pointe audacieuse de Montségur, dont il ne parle pas.

En 1775, par la vallée de l'Aude et Auriac il gagne les étroites gorges de Galamus. De Saint-Paul de Fenouillet, il part reconnaître les sites minéraux voisins, Rennes-les-Bains et les hauteurs de Sougraigne; après être retourné vers le belvédère du Bugaratch (1.231 m.), il aboutit finalement au col de Saint-Louis. Ayant traversé la forêt de Fanges, il quitte le massif par Alet et Limoux sans emprunter les gorges de l'Aude. Ces pays calcaires trop secs ne paraissent guère avoir retenu Picot, ni l'orgueilleuse falaise surmontée des altièrres ruines de Quéribus, ni les *steriles campos circa Lavagnac*. Il leur préfère les sites plus verts des Pyrénées centrales vers lesquelles il se rend désormais tous les ans<sup>40</sup>.

39. Gaston Martin, *Le Lycée de Toulouse de 1763 à 1881*, Toulouse, Privat, 1930, 112 pages, Archives du Lycée n° 3516.

40. Tous ces détails sont extraits des notes rédigées par Picot sur les pages de l'ouvrage d'Albert Haller, déjà cité.

Ses promenades de 1770 au sud de Mirepoix lui font apprécier le Tarasconnais. Par l'étroite vallée de Niaux il débouche dans l'inattendu et riant Vicdessos si riche en cultures, en troupeaux et en mines. On exploitait alors le fer à Sem, village auquel il porte une attention particulière<sup>41</sup>. Il y revient avec des amis en 1776 et visite ces charmants petits villages de soulane : Suc, Oms, Saleix, Auzat, Goulié, Illier, gravit « le port de l'Hers » qui est certainement le port d'Eret (1.628 m.), le sommet de l'Arbu (2.165 m.), au sud il atteint le port Siguer sur la frontière après avoir parcouru le cirque d'Endron. La même année, toujours infatigable marcheur, il revient à Ax. Après s'être fait porter jusqu'à Mérens, il atteint l'Hospitalet et le port de Puymorens sur l'austère route d'Andorre.

En 1772, il se rend chez les « Convènes ». Il y revient souvent puisqu'il se marie dans une famille originaire de Saint-Béat<sup>42</sup>. Ce mariage en 1772 ne l'empêche pas de reconnaître les pentes de ces *montes et loca pulcherrimis stirpibus veterta* et les sentiers qui mènent à ces petits hameaux blottis au pied des parois calcaires du Gar, en ces soulanes où le figuier pousse en pleine terre, vers Eup, Besins-Garraux, jusqu'au col de Caubous et au cap de Mount (1.250 m.). Il visite bien sûr les montagnes de marbre mais en parle à peine.

Il revient souvent dans la vallée de la Garonne. Deux étés, 1773 et 1774, lui permettent d'épuiser les possibilités des moyennes montagnes autour de Saint-Béat. Il se rend à Bagnères-de-Luchon, alors au début de sa gloire, monte à la vallée du Lys puis, nous dit-il, au port de Vénasque. Mais là il est peu croyable que Lapeyrouse soit parvenu. S'il l'avait fait, il nous semble qu'il n'aurait pu s'empêcher d'évoquer la soudaine révélation de la Maladetta après la pénible et lassante montée qui conduit au port proprement dit. Il dut certainement se contenter d'atteindre l'Hospice de France. De modestes promenades de curiste fatigué interrompent ces randonnées : vers Saint-Mamet, vers la cascade de Montauban-de-Luchon, ou bien Cazaril d'où l'on découvre, au-dessus de la vallée luchonnaise, le magnifique déroulement de la chaîne. Il revient plus tard pour reconnaître le nouveau tracé de la route du col de Peyresourde qui doit joindre Bagnères-de-Luchon à Bagnères-de-Bigorre. Mais vite lassé d'un chemin fréquenté, il se fait mener aux Granges d'Astau afin d'herboriser dans le Val d'Esquièry. Petite vallée glaciaire suspendue au-dessus des lacets qui mènent au lac d'Oo, ce val offre en juin-juillet, au pied des neiges, un enchantement multicolore de fleurs variées et innombrables, un paradis pour naturaliste!

A l'est de Saint-Béat, il herborise sur les pelouses d'herbe piquante

41. Picot de Lapeyrouse, *Sur une mine de manganèse native, Histoire et mémoires de l'Académie Royale de Toulouse*, t. I, 1782, p. 256, causerie du 24 février 1781.

42. Haller, déjà cité.

de Melles, Soumède, Averan et sur celles du Crabère. S'il parle de *difficilem concensu* c'est parce qu'il a fait l'ascension des beaux observatoires du Gar (1.786 m.) et du Cagire (1.900 m.). En 1779, de Saint-Girons, il projette de gagner Saint-Béat. Il remonte le val de Biros, Val-lelongue et par le col du Portet-d'Aspet (1.069 m.), Couledoux, le col de Menthe, Boutz, parvient au pied des montagnes de marbre. Il est certainement le premier à avoir traversé de part en part ce domaine calcaire qui pose encore aux spécialistes de vraies énigmes. Rien dans tout cela cependant qui soit hors des possibilités d'un marcheur entraîné.

1782 par contre marque la prise de contact avec la grande montagne de Bigorre. Accompagnant Dolomieu et après avoir rayonné autour de Bagnères-de-Bigorre, Lapeyrouse, nanti du long baton ferré et des besaces destinées à recueillir ses trouvailles, remonte la vallée de l'Adour. Ayant gravi le Pic de l'Heris (1.593 m.), ils voyagent par Gripp, Tramesaygues et le Tourmalet. La montagne y est sévère, rarement couverte de végétation, les versants sont encombrés d'éboulis longtemps enneigés, parfois même tout l'été. Montagne attachante mais que craignent les non-initiés. Picot paraît à son aise et aurait même sauvé Dolomieu d'une fin certaine en se rendant au Pic du Midi de Bigorre<sup>43</sup>. 2.877 m.! Ce serait le plus haut sommet atteint par Lapeyrouse. Ce conditionnel extériorise un doute. En effet nous n'avons trouvé nulle part trace de son émotion devant le panorama que l'on y découvre : au sud, toute la chaîne qui du Vignemale au Mont Vallier, détache sur le bleu du ciel le découpage de ses moindres cimes, de ses moindres brèches, avec sur tout cela le miroitement des glaciers auréolés de vapeurs; au nord, l'immense Aquitaine, soudain aplanie, qui au loin se fonde avec le ciel dans une large courbe de bord de planète.

Il met à profit sa présence à Barèges pour atteindre Gavarnie. Il n'affronte point la face impressionnante du cirque, mais, par le Gave des Tourettes, gagne le port qu'il appelle « de Bouchero » mais qui est plutôt celui des Sarradets, lequel conduit à la brèche de Rolland en évitant le délicat passage de l'échelle des Sarradets. Au retour, il repasse par Barèges et le Tourmalet. Il emprunte le col d'Aspin pour aboutir dans la vallée d'Aure, non sans avoir grimpé à la Hourquette d'Aure (1.571 m.) face aux murailles septentrionales de l'Arbizon.

1795 paraît être sa grande année, « celle du Mont Perdu », mais aussi celle des désillusions. Avec Ramond et quelques disciples, il entreprend l'ascension du Mont Perdu. Guida-t-il ou fut-il guidé? L'amour-propre des deux naturalistes fait dire à chacun des deux qu'il entraîne son « ami ». Nous pouvons cependant faire davantage confiance à Ramond qui a une plus grande habitude de la haute montagne. Précédés de cinq

43. Picot de Lapeyrouse, *Histoire abrégée des plantes des Pyrénées*, déjà cité.



guides « ils empruntent des routes nouvelles pour eux »<sup>44</sup>. Ce fut une longue marche d'approche par la route de Gèdre qui domine le torrent, puis par le « sentier tortueux » et rapide qui conduit les troupeaux de Gèdre sur les pâturages des montagnes moyennes. Ayant passé la nuit dans une grange, ils remontent les vallées d'Heas et du Gave d'Estaubé pour surgir sur les plas de la Hourquette d'Allanz. Ici c'est l'inconnu; de longs cheminements à travers les pelouses, une descente brusque pour remonter ensuite parmi les chaos et les éboulis des versants. Enfin c'est le dernier et périlleux névé glacé qui conduit à la brèche de Tuquerouye. L'équipe y parvint-elle au complet? Oui, si l'on en croit Lapeyrouse qui évoque la merveilleuse et grandiose vision du Mont Perdu après « l'ingrate ascension ». « Arrivés sur les hauteurs de Tuccaroy, nous nous dirigeâmes vers une brèche qui semblait être l'avenue des premiers gradins du sommet du Mont Perdu. Vain espoir! Un grand lac ovale, totalement gelé à cette époque, ferme en entier le passage; de vastes accumulations de neige séparent ce lac d'un vaste et superbe glacier qui, au nord et à l'est, revêt en amphithéâtre les escarpements du sommet du Mont Perdu, à l'ouest le cylindre du Marboré... va rejoindre par une crête aux gradins inférieurs du sommet; des masses de glace se sont accumulées sur la base et les flancs du cylindre »<sup>44</sup>. Mais Ramond prétend le contraire et s'indigne parfois de l'inexpérience de notre Toulousain en haute montagne. L'inclinaison dangereuse du couloir de neige menant à la brèche de Tuquerouye atteignant dans les 60°, « la marche se ralentissait; on s'arrêtait; on se consultait. Je vis que Lapeyrouse était en arrière; je lui fis essayer les crampons que j'emploie et que ses élèves avaient adoptés à mon exemple : ce sont ceux dont Saussure faisait usage dans ses voyages les plus périlleux. Mais ce secours lui était aussi étranger que les lieux qui obligent d'y avoir recours. Rien, à son âge, ne pouvait suppléer à l'habitude de la montagne; je le conjurai de ne pas me charger de la responsabilité de son salut; il consentit à nous abandonner et nous nous séparâmes au moment où je comptais le plus sur le concours de ses lumières<sup>45</sup> ». Ramond seul parvient donc à la brèche et Philippe Picot dut écrire son voyage avec les impressions de son fils et de ses camarades.

Cependant, la déception de ne point se trouver sur une des quelconques arêtes du Mont Perdu alourdit la fatigue de nos audacieux et provoque leur découragement, puis leur retour. « D'ailleurs, l'accumulation immense des glaces et des neiges fait éprouver dans cette haute région un froid vif et piquant auquel il est difficile de résister longtemps et auquel

44. Bibliothèque du Lycée : n° 1451. *Fragments d'un voyage au Mont-Perdu*, Philippe Picot. Dans un recueil des ouvrages lus en séance publique du 30 germinal VII, pp. 24 à 30.

45. L. Ramond de Carbonnières, *Voyages au Mont-Perdu et dans la partie adjacente des hautes Pyrénées*, Paris, Belin, an 1x, 1801. 342 pages, relation du premier voyage, pp. 1 à 83.

l'extrême difficulté des lieux ne permet pas d'opposer les précautions les plus ordinaires »<sup>46</sup>. Bonnes raisons permettant l'excuse d'un repli. Notre équipe redescend après s'être regroupée au port de Pinède (2.456 m.), sans pouvoir refaire son unité morale. Pour Picot, cette sortie est une fin. Il a cinquante et un ans, il vient de sortir des prisons toulousaines très affaibli, les affaires municipales vont bientôt l'absorber. S'il revient à Barèges en 1797, c'est moins pour vaincre de nouvelles difficultés que pour se soigner et revoir avec une réelle nostalgie « les montagnes que nous avons étudiées Dolomieu et moi en 1782 avec tant de loisir, de charme et de succès »<sup>47</sup>. Pour Ramond à peine âgé de quarante ans, au corps déjà rompu aux grandes ascensions, qui ne s'est point morfondu dans les prisons montagnardes, l'accès à la brèche de Tuquerouye est une reconnaissance précédant sa prochaine victoire sur le Mont Perdu. Sa réputation de pyrénéiste et sa gloire de conquérant de hautes cîmes jetèrent dans l'oubli les calmes mais instructives promenades de son modeste compagnon.

La plus grande difficulté affrontée par Lapeyrouse paraît être l'accès aux montagnes. Les travaux routiers entrepris dans les Pyrénées centrales à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle permettent « une amélioration sensible des liaisons postales<sup>48</sup> », sans accroître considérablement la vitesse naturellement limitée des voitures hippomobiles. Même en louant une voiture particulière, il faut au moins deux jours pour atteindre Foix, trois jours pour parvenir à Bagnères-de-Bigorre. Lapeyrouse n'utilise certainement pas la trop lente diligence qui met douze à treize heures pour déposer un voyageur à Saint-Gaudens, à l'entrée de la vallée luchonnaise<sup>49</sup>. Parce que les déplacements restent longs, Picot utilise largement l'hospitalité de ses amis médecins, pharmaciens ou notaires qui l'hébergent en Ariège entre ses randonnées, de ses parents haut-garonnais; vers Barèges, il loge dans les hôtelleries. Du point choisi pour tout l'été, il rayonne dans la région.

Deux raisons font penser à la sincérité montagnarde de Picot de Lapeyrouse. Ses expéditions ne présentent pas la moindre difficulté. Jamais d'escalade, mais seulement de longues marches, et quand les difficultés s'accumulent, un sage renoncement. Ayant personnellement effectué de multiples sorties pédestres dans les Pyrénées et connaissant maints endroits fréquentés par notre botaniste, nous pouvons affirmer que rien de ce que fit Lapeyrouse n'est sensationnel. De nombreux bergers en faisaient autant journalièrement et même plus, par des sentiers

46. Picot de Lapeyrouse, *Voyage au Mont-Perdu*, lettre du 15 fructidor an V au rédacteur du *Journal des Mines* (de la même année).

47. Picot de Lapeyrouse, *Histoire abrégée des plantes des Pyrénées*, op. cit.

48. M. Bordes, *D'Etigny et l'administration de l'intendance d'Auch* (1751-1767), Auch-Cocharaux, t. II, pp. 582 à 593.

49. A. Hollander, Transports et communications à Toulouse pendant la Révolution, *Annales du Midi*, 1950, t. 62, n° 9, pp. 37 à 53.

mieux tracés que de nos jours où l'exploitation pastorale est moindre. La seule excursion digne de quelque considération sportive, encore aujourd'hui, reste l'accès à la brèche de Tuquerouye. Mais nous savons ce que nous devons penser de l'authenticité de sa présence en ce lieu inhabituel pour lui. Lapeyrouse dépasse rarement l'altitude de 2.000 m. Ce promeneur de moyenne montagne recherche les points de vue, les pâturages riches en végétation, en plantes, et dans ce domaine nous pouvons lui faire confiance. Il a effectivement accompli les randonnées dont il parle et même accédé au Pic du Midi de Bigorre malgré le scepticisme de Ramond.

La deuxième raison qui nous fait croire à sa sincérité est sentimentale. Des accents de vérité percent lorsqu'il évoque ses sorties. Son amour profond des Pyrénées lui inspire des expressions senties : « je peindrai difficilement les émotions profondes, les jouissances variées que me causèrent ce premier séjour dans les montagnes, cette première étude des Pyrénées », écrit-il à propos de son voyage de 1763. Vraie également, cette propension au prosélytisme qui distingue le montagnard, désireux d'initier les autres à ses joies, de l'indifférent, du fanfaron ou du blasé. « J'ai tâché d'inspirer mon zèle et mon ardeur à quelques amis... j'ai été entendu ». Il s'efforce, avec une passion proche du chauvinisme, de hisser ses montagnes au niveau alpin. « Les Pyrénées ont enfin obtenu l'hommage qui avait été presque exclusivement réservé aux Alpes de la Suisse ». Ce qui l'écarte des plus hauts sommets auxquels parvient Ramond sont sa prudence et son inexpérience, voire sa santé et une certaine résignation philosophique, « Le plaisir de s'être élevé à 3.411 m., dit-il après son voyage au Mont-Perdu en donnant une altitude erronée, ne saurait être compensé par les dangers et les fatigues auxquelles il faudrait s'exposer pour tenter d'y parvenir<sup>50</sup> ».

Il rassemble le fruit de ses observations dans de nombreux écrits. Nous pensons inutile l'énumération de ses multiples articles qui sont cités dans nos sources ou encore, plus complètement dans la *Biographie toulousaine* de Dumège. Nous nous devons cependant de signaler ses travaux majeurs :

— *Traité des forges et mines du Comté de Foix*, publié à Toulouse en 1786, qui comporte de nombreuses planches et fut traduit en allemand en 1789;

— *Figures de la flore des Pyrénées*, qui représente un beau travail sur les saxifrages mais ne fut pas entièrement terminé en 1795, date de sa publication;

— *Histoire abrégée des plantes des Pyrénées et itinéraires des botanistes dans ces montagnes*, constitue un volumineux catalogue illustré par des planches coloriées, publié à Toulouse en 1813 et dans lequel la préface constitue un véritable exposé des motifs de ses publications.

50. Philippe Picot, *Voyage au Mont-Perdu et observations sur la nature des cotes les plus élevées des Pyrénées*, *Journal des Mines*, op. cit.

Au total une trentaine de publications qui lui valurent l'estime de Fourcroy, de Condorcet<sup>51</sup>. Cuvier rédigea l'article concernant Lapeyrouse-Picot dans la *Biographie universelle* après lui avoir fait « une place honorable dans son rapport rédigé en 1810 au nom de l'Institut, sur les progrès des Sciences Naturelles ».

Sa réputation le fit désigner comme professeur à l'Ecole Centrale du département de la Haute-Garonne. « Il marqua la maison où il professa... et a pu lui valoir une clientèle attirée par son renom ou composée en partie des fils de ses nombreux amis<sup>52</sup> ». En 1795, il devient professeur à l'Ecole des Mines de Paris. « En 1803, il est professeur à l'Ecole Spéciale des Sciences de Toulouse et conserve les mêmes fonctions lorsque cette Ecole, à l'époque de l'établissement de l'Université, fut érigée en Faculté des Sciences ». Il devient doyen de la Faculté en 1811. En 1818, ses titres constituent une impressionnante énumération : Associé correspondant de l'Académie Royale des Sciences, de l'Institut, Membre de la Société Royale et Centrale d'Agriculture de la Seine, Membre des Académies royales des Sciences de Turin et de Stockholm, Membre de la Société des Amis de la Nature de Berlin, des Sociétés littéraires, scientifiques et agronomiques de Toulouse, de Caen, Grenoble, Montpellier, Montauban, Auch, et enfin Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences de Toulouse<sup>53</sup>.

Il semble avoir été un des premiers à observer les variations thermométriques du Pic du Midi de Bigorre. Il fut autre chose qu'un botaniste laborieux et habile dans ses descriptions, « il fut un novateur en ce sens qu'il comprit qu'un catalogue pur et simple des plantes des Pyrénées ne peut suffire à donner une idée de la végétation d'un pays. Il envisagea les rapports des végétaux entre eux et avec le sol et le climat. Il fut le précurseur immédiat de Ramond dont l'admirable travail sur *l'Etat de la végétation au sommet du Pic du Midi* en 1827 synthétise en quelques pages les nombreuses idées éparses dans l'œuvre de Picot<sup>54</sup> ».

Cette rivalité avec Ramond, née ou extériorisée à propos des fossiles trouvés au pied de Tuquerouye, devait beaucoup ulcérer Lapeyrouse. Il reproche à Ramond « sa prétention à le conseiller alors que c'est l'inverse<sup>55</sup> ». Il se défend du scepticisme de certains à son égard. Entre

51. Philippe Picot de Lapeyrouse, *Description de plusieurs nouvelles espèces d'orthocératites et d'ostracites*, Erlang. 1781. Le Marquis de Condorcet a signé le certificat d'impression de cet ouvrage le 17 septembre 1778 après compte rendu à l'Académie royale des Sciences par MM. d'Aubenton et Andanson et après que cet ouvrage ait été reconnu « digne de paraître sous son privilège ».

52. Gaston Martin, *ouvrage cité*.

53. *Journal politique et littéraire de Toulouse et de la Haute-Garonne*, n° 126, du 20 octobre 1818, article nécrologique sur Picot de Lapeyrouse.

54. P. Dop, *L'œuvre scientifique de Picot de Lapeyrouse*, *Revue des Pyrénées*, 1908, pp. 288 à 296.

55. Picot de Lapeyrouse, « *Histoire abrégée des...* », *op. cit.*

1763 et 1797, « j'ai voyagé, écrit-il, presque chaque année dans quelque partie importante de cette belle chaîne. Il en est que j'ai revues jusqu'à sept fois », comme Saint-Béat et le Luchonnais. « J'ai vu beaucoup de lieux que l'œil de la Science n'avait jamais fixés. Je ne me suis donc pas borné à explorer le seul département de l'Ariège ». Son élan de travail n'en demeure pas moins intact. A la veille de sa mort, il publie un *Supplément à l'Histoire abrégée des plantes des Pyrénées*, 1818. Cette ultime vivacité scientifique qui défend jusqu'au bout sa réputation de naturaliste suscite un fort regret chez Paul Dop : « le brillant de ce maître fut estompé par les critiques passionnées, souvent injustes de ses contemporains ». C'est pourtant à titre scientifique qu'il avait figuré dans la première promotion de la Légion d'honneur en 1804.

La vie publique devait encore apporter à cet homme une part supplémentaire d'épreuves.

\*  
\*\*

Avant 1789, Philippe Picot de Lapeyrouse n'a guère joué de rôle politique. De noblesse récente, issu de bourgeoisie enrichie par le commerce, trouve-t-il de nombreux obstacles à ce rôle? « Je suis noble, mais on chassait mes enfants et moi de tous les états... Peut-on se persuader qu'un homme organisé qui n'a trouvé que des entraves dans un régime de fer n'adore pas une révolution qui le met à sa place<sup>56</sup>... » Le tableau est-il aussi noir qu'il le prétend, Il écrit cependant *L'administration diocésaine du Languedoc pour servir d'instruction aux députés de cette province aux Etats Généraux*, (opuscule resté introuvable au cours de mes investigations). En 1789, il aurait été chargé de la rédaction des cahiers de la noblesse de la sénéchaussée de Toulouse<sup>57</sup>, mais Picot ne s'en vante jamais et les idées incluses dans ce cahier paraissent parfois peu en rapport avec ce que nous savons de notre naturaliste<sup>58</sup>. On ne le retrouve dans aucune des commissions municipales qui ont fleuri à Toulouse en ce début de révolution<sup>59</sup>, et cependant il prétend avoir

56. A. D., L. 2126. Dossier Picot-Lapeyrouse, justification politique de Picot au représentant Mallarmé en date du 18 brumaire III.

57. Article *Lapeyrouse-Picot*, par Cuvier, *op. cit.*

58. Dom Vaissette, *Histoire générale de Languedoc*, t. XIV, Cahier de la noblesse de la Sénéchaussée de Toulouse, pp. 2645-2657. On y demande un statut constitutionnel, la suppression de la gabelle, la libre exportation des grains, une grande attention envers l'éducation publique. — Je remercie Monsieur Gérard, des Archives Départementales, qui vient de me communiquer (26 juin 1959) le « Procès-Verbal, mandat et cahier des doléances de la noblesse de la sénéchaussée de Toulouse », 1789; A. D., L 2155. Cet opuscule ne contient pas le nom de Philippe Picot de Lapeyrouse, ni parmi ceux des participants (pp. 29 à 31), ni parmi ceux des signataires (p. 57). Ce silence dément les affirmations de Cuvier à ce propos et rend très vraisemblable ce que je pressentais, à savoir la non participation de Picot à une assemblée dont la plupart des membres ne le reconnaissaient pas comme un des leurs.

59. P. H. Thore, *La garde nationale à Toulouse*, manuscrit.

« lutté seul pendant dix ans contre le gouvernement théocratique du Languedoc<sup>56</sup> ».

Ce notable toulousain devient président de district de 1791 à 1792<sup>60</sup>. Garde national depuis la création de la Garde, il affirme par ailleurs ne pouvoir être confondu avec « les partisans de ceux que j'ai toute ma vie combattus à outrance<sup>56</sup> ». Cependant, en ces débuts de révolution, il reste professeur c'est-à-dire qu'il répugne à des engagements physiques pour continuer à écrire afin de former et d'éduquer politiquement ses concitoyens. Son *Catéchisme des Electeurs pour former l'esprit des braves sans culottes et déjouer les manœuvres des prêtres, nobles, robins et intrigants*, est un manuel destiné à la formation des corps administratifs. Cette œuvre d'éducateur, il la poursuit à la campagne puisqu'il invoque dans sa justification politique toute la commune de Lapeyrouse dont il était le « citoyen-seigneur »... « si ces paisibles laboureurs sont républicains, s'ils chérissent la liberté, ils diront que je leur ai appris à l'aimer ». Paroles occasionnelles sans doute, destinées à obtenir sa liberté en 1794; il n'en reste pas moins vrai que ceux qui connaissent la famille Picot-Lapeyrouse ne doutent pas de son patriotisme. Il reçoit sa « carte de républicain » et son fils aîné, Isidore, qui demande un certificat de civisme au Conseil municipal de la commune de Lapeyrouse l'obtient en termes non équivoques : « maire et officiers municipaux, vu la pétition du citoyen Isidore Picot de ce jourd'hui à nous présentée, dans laquelle il demande un certificat de civisme, convaincus et ayant une parfaite connaissance de son amour pour la République, la Liberté et l'Egalité, avons délibéré que le-dit certificat lui sera expédié en la forme ordinaire<sup>61</sup> ».

Malgré cela, Philippe Picot est incarcéré le 28 vendémiaire an II, soit le 19 octobre 1793. Au cours de son incarcération dans la prison des Carmélites, rue des Jardins, il s'emploie à rassembler les arguments susceptibles de hâter sa mise en liberté. Mais de quoi l'accuse-t-on? Il ne connaît les motifs d'inculpation qu'après un an de détention : « un ci-devant noble qui n'a pas manifesté constamment son attachement à la révolution », mais encore « un partisan du fédéralisme, et président d'une section fédéraliste ». Accusations graves, en cette période inquiète et sanglante où beaucoup perdent leur tête pour bien moins. Sa femme, Madeleine Sacaze, s'emploie à obtenir l'élargissement rapide de son mari en adressant au représentant du peuple, Dartigoeyte, une lettre empreinte de dignité courageuse : « Epouse d'un patriote vertueux, d'un apôtre, d'un défenseur zélé de la liberté, mère de six sans-culottes que nous élevons aux vertus républicaines, voilà mes titres pour fixer tes regards sur un homme que la calomnie a pu atteindre mais que

60. Du Mège, *Biographie toulousaine*, op. cit.

61. A. C. L., D 4, 21<sup>e</sup> cahier, feuillet 485, en date du 16 septembre 1793.

62. A. D., L. 2126 — Lettre du 27 pluviôse an II (15 février 1794).

la justice doit venger »... Cet ami de la liberté est « le formateur des paysans aux idées républicaines ». Elle montre aussi combien son mari peut être précieux à la République par sa valeur scientifique et invoque « l'estime dans laquelle le tiennent Carnot et Fourcroy », sans omettre bien sûr les arguments affectifs : « un père aimé et de santé fragile »<sup>62</sup>. Rien n'y fait. Picot se morfond en prison et n'est sauvé que par le 9 thermidor an II, mais aussi par la répugnance des Toulousains à condamner les suspects. Il attend cependant sept mois pour que le Comité de Sûreté générale de la Convention, « vu le tableau de conduite politique du citoyen Philippe Picot dit Lapeyrouse, détenu à Toulouse, vu sa pétition et les réclamations faites en sa faveur par la municipalité », arrête son élargissement qui lui est notifié seulement le 8 brumaire an III<sup>63</sup>. Cette mesure ne satisfait guère sans doute certains de ses adversaires. Bien que décidée, sa mise en liberté reste lettre morte. L'incarcéré s'impatiente. Il écrit à l'agent national près le district de Toulouse « qui allègue le sursis mis à cet arrêt (de liberté), par le représentant Mallarmé ». « Le sursis ne m'est pas personnel, il est général, et néanmoins, par cette réticence, tu jettes sur moi gratuitement de la défaveur... Je te requiers de nouveau de me procurer l'exécution de l'arrêt du Comité de Sûreté générale et par là de me donner les moyens de me conformer aux ordres que tu m'as transmis (quitter la prison). Toi seul seras comptable des délais forcés que j'y apporte ». Lettre fière, nuancée de menace : « reconnaitrais-tu la supériorité du pouvoir du représentant dont la mission a pris fin sur celui dont sont revêtus les comités de gouvernement ? »<sup>64</sup>. Finalement, le 24 brumaire an III, après un arrêté spécial de Mallarmé qui le déclare « digne de la liberté », Picot peut retourner parmi les siens. La détention avait duré quatorze mois!

Commissaire au Piémont, puis conseiller général, il est nommé maire de la ville de Toulouse par le Premier Consul. Au préfet Richard qui lui demande de donner « l'exemple de l'attachement aux lois, du courage à les faire exécuter, de la justice la plus impartiale et de l'oubli de toutes les haines, de tous les ressentiments », Lapeyrouse répond par des propos d'installation très en honneur à cette époque de conciliation : « quel fruit pouvons-nous attendre de nos efforts s'ils ne sont secondés par la réunion et le concours de tous les bons citoyens? Eux seuls peuvent doubler nos forces et nos facultés, il n'en est aucun qui ne doive devenir notre coopérateur; nous leur faisons le sacrifice généreux de nos goûts, de nos affections, de nos habitudes, presque de notre existence; que par un juste retour ils nous assurent du moins le prix de notre dévouement par leur zèle et leur fidélité à accomplir la loi. Heureux si nous parvenons à conquérir leur estime... Puisse notre administration être toujours conforme à la justice, à la force et à la grandeur

63. A. D., L. 2126 — Arrêté du 12 vendémiaire an III (3 octobre 1794).

64. A. D., L. 2126 — Lettre du 18 brumaire an III (8 novembre 1794).

du gouvernement et digne de la majesté du peuple dont les intérêts nous sont plus immédiatement confiés »<sup>65</sup>. Il devait rester maire cinq ans et demi. Sa formation, son métier, son désir d'œuvrer au mieux dans l'intérêt général, font que Picot-Lapeyrouse fut un grand maire.

Triste ville que Toulouse, si nous en croyons tout ce que dut faire accomplir la première municipalité napoléonienne ! Ce ne sont qu'« aqueducs d'égoûts » engorgés, dont « les vapeurs fétides » indisposent les riverains, ou bien qui déversent dans les caves et étalent dans les rues un trop plein qu'ils s'avèrent incapables d'écouler. Les rues défoncées assurent mal la circulation des piétons et surtout des voitures, en même temps qu'elles regorgent d'ordures. Les foires à bestiaux se tiennent sur les promenades publiques. Les citoyens eux-mêmes sont inquiétés chez eux. Les charivaris nocturnes, « contraires aux bonnes mœurs et à l'ordre qui doit régner dans une cité bien policée », empêchent souvent les Toulousains de dormir<sup>66</sup>. La famille du maire n'est guère à l'abri de telles mésaventures. Un caporal de la Garde nationale, qui a insulté les jeunes fils Picot qui regardaient un défilé, se permet de forcer la porte du premier magistrat de la cité pour demander au maire, « d'un air furibond, ... raison de la conduite de ses fils ». Ce caporal, Jean Lacanal, était surnommé « Sans-Gêne » il est vrai<sup>67</sup>. N'empêche que Lapeyrouse entend que l'ordre et la propreté reviennent dans sa cité.

Toute la durée de sa magistrature est marquée par la réfection du pavement de presque toutes les rues de la cité, par celle des prisons, des hospices, des marchés. Les promenades publiques sont dégagées et les foires à bestiaux priées de quitter l'Esplanade et la Porte Saint-Cyprien pour se tenir « dans l'espace placé entre la porte Etienne et celle de Montoulieu au chemin pavé qui fait la ligne de la poste jusqu'aux casernes de la gendarmerie nationale »<sup>68</sup>. Il améliore la propreté des rues par une nouvelle organisation de l'enlèvement des boues. Il faut empêcher « les dépôts que les particuliers font devant leurs portes des débris de cuisine, des immondices de leurs maisons ». Bien sûr, les maraîchers les demandent, mais ils les ramassent plus ou moins régulièrement, aussi s'en est-on remis à vingt-quatre « tombelliers » qui rendent ce service très onéreux pour la ville. Finalement, le maire a rendu responsable du nettoyage un seul entrepreneur, mais les « particuliers déposent, à l'heure qu'il leur plaît, les ordures qu'ils ont faites. Qu'en arrive-t-il ? Un tombellier passe dans une rue, il enlève et nettoie tous les tas d'ordures, de débris et de boues, il n'est pas encore arrivé à l'extrémité de la rue que déjà plusieurs particuliers, au mépris des ordonnances, ont déposé devant la porte de leur maison de nouveaux tas d'ordures ». La police dresse contravention au « tombellier » alors qu'elle devrait le

65. A. M. T., registre délibérations (1800-1801), 5-19 floréal VIII.

66. A. M. T., registre délibérations (1800-1801), 25 prairial VIII.

67. A. M. T., registre des délibérations, 30 floréal VIII.

68. A. M. T., registre des délibérations, 5 prairial IX.



faire aux particuliers. Afin de discipliner les Toulousains, Lapeyrouse décide que « les tombelliers ne passeront qu'une fois par jour. Une forte sonnette attachée à leur tombereau avertira tous les citoyens de leur passage. A ce signal, chaque ménage qui aura accumulé ses débris et ordures dans une hotte, un panier ou une mane, les présentera au tombellier qui les déposera lui même dans son tombereau ». Voilà fixées pour longtemps par un esprit minutieux, des mesures nécessaires à la santé des administrés et à la propreté de la ville. « Nous verrons enfin disparaître ces feuilles de choux et de laitues, ces cosses de pois et de fèves, ces pailles et ces plumes que les vents ou les chiens disséminent partout et qui donnent à nos rues et à nos places un air de malpropreté et dégouttant qui excite le juste murmure d'un grand nombre de citoyens et révolte tous les étrangers »<sup>69</sup>. Comme toujours, soit qu'il ait peu confiance dans ses administrés, soit qu'il ait surtout besoin de revenus municipaux, Picot de Lapeyrouse exige la traduction en tribunal de simple police de tous les contrevenants<sup>70</sup>.

Mais les Toulousains ne paraissent pas avoir le souci de leur cité au même titre que leur maire qui s'efforce à l'alignement des maisons, à la destruction des masures. Lapeyrouse se heurte à leur hostilité, cela au sein même du Conseil Municipal. Or il conçoit l'urbanisme en théoricien averti et exigeant, avec son souci coutumier du plus petit détail. Il contraint les propriétaires à supprimer « les tuyaux saillants hors de leurs maisons », à « adapter aux toits de leurs maisons des gouttières en plomb ou en fer blanc, au moyen desquelles les eaux pluviales soient conduites dans les rues par des tuyaux de semblables matières disposés le long des murs jusqu'au pavé de la rue » ; il les oblige à démolir « sous quinzaine... les évier des maisons dont la vidange extérieure se trouve au-dessus du niveau du pavé » et à incruster dans le mur « des tuyaux en plomb ou en fer blanc qui descendront jusqu'au niveau des pavés » ; il exige encore des mêmes propriétaires le blanchiment des façades et la destruction de « tout encorbellement, bancs ou bornes », la fermeture des caves, « l'ouverture des boutiques en dedans ou mieux par des portes en coulisse »<sup>71</sup>.

Il n'est pas jusqu'aux fours et aux cheminées des boulangers, fourniers, pâtisseries ou rôtisseurs auxquels le maire s'intéresse afin qu'ils soient ramonés régulièrement. Ici encore la police s'assure de l'exécution de ces obligations. Action contre la négligence encore, mais aussi contre la malhonnêteté que les poursuites contre les chevillards tentés d'introduire en ville des viandes avariées<sup>72</sup>, ou contre un poissonnier dont treize barriques malodorantes, emplies de sardines gâtées, doivent

69. A. M. T., registre juillet 1803-septembre 1806, allocution du maire, 4 ventose XII.

70. A. D., 4 M 5, pièce 9, lettre de Picot au préfet, 3 frimaire X.

71. A. M. T., registre des délibérations, 4 messidor IX.

72. A. M. T., registre des délibérations, 5 ventose XI.

être, après avoir été défoncées, jetées à la Garonne aux frais du commerçant<sup>73</sup>.

Une telle reprise en main, jusque dans ses moindres détails, de l'administration et de la surveillance, nécessite un zèle policier infatigable. Les citoyens doivent « reprendre avec une ardeur nouvelle le service de la Garde Nationale », afin de poursuivre contrevenants et malfaiteurs<sup>74</sup>. L'éclairage des rues constitue une des plus grosses dépenses municipales afin de faciliter la lutte contre les gens mal intentionnés.

Règlements multiples, mais indispensables, pris dans l'intérêt de tous. Les Toulousains sont administrés. Tout cela cependant coûte cher ! Le budget de l'an IX présente un déficit de 143.640 frs, 68, et les précédentes municipalités ont légué de nombreuses dettes. Chaque année la ville songe à étendre la perception de droits d'octroi à de nouvelles denrées afin de faire face à de nouvelles charges. Une bonne part des difficultés entre le maire et le préfet a son origine dans ces ennuis financiers. A propos des travaux de voirie, Picot ne manque pas de rappeler à la préfecture qu'il les fait, bien que « ces travaux fassent partie de ceux qui sont à la charge du gouvernement »<sup>75</sup>. Les conseillers répugnent, au début de chaque année fiscale, à charger plus lourdement leurs concitoyens et font part de leurs doléances au Conseil Général<sup>76</sup>.

Son manque d'argent n'empêche pas la municipalité de se vouer à une œuvre sociale et intellectuelle. « Malgré la détresse communale, écrit Picot-Lapeyrouse, je fais verser régulièrement 12.000 francs par mois dans les caisses des hospices »<sup>77</sup>. Aussi la ville s'enorgueillit-elle de deux hospices civils qui « offrent à l'humanité souffrante des asiles dont la salubrité surprenante est attestée par les tables de mortalité » et qui possèdent 1.013 lits auxquels peuvent s'adjoindre les 350 lits de l'hôpital militaire<sup>78</sup>. Il n'est pas jusqu'aux pompiers qui, misérablement rétribués, voient leur salaire annuel passer de 36 frs à ... 60 frs, il est vrai qu'ils exercent un métier à côté<sup>79</sup>. Mais c'est dans le domaine intellectuel que

73. A. M. T., registre des délibérations, 19 thermidor VIII.

74. A. M. T., registre des délibérations, 22 messidor VIII.

75. A. D., 4M5, pièce 9, déjà citée.

76. A. M. T., reg. délib., 17 messidor VIII. Comme type de ces protestations nous pouvons citer celle formulée aux débuts de la gestion. « Toulouse est écrasée sous le poids de ses contributions : 1.000.000 francs, somme hors de mesure avec ses moyens, alors que les malheurs des circonstances ont paralysé son commerce, écarté de ses murs les étrangers qui donnaient une valeur à ses maisons et que plusieurs années successives de grêle ont ruiné son agriculture; il n'est aucun de vous qui ne puisse se convaincre de l'état désespérant où se trouvent nos concitoyens; plusieurs sont arriérés de 2, 3 ou 4 exercices; les voies de rigueur employées ne produisent presque rien... » Des communes rurales paient 1/33 de leur revenu « quand nous payons 1/6 du nôtre évalué avec la dernière rigueur ».

77. A. D., 4M 5, pièce 9 déjà citée.

78. A. M. T., registre des délibérations : 4 prairial an X.

79. A. M. T., registre des délibérations : 2 thermidor an VIII.

cet ancien professeur semble le plus ardent, approuvé en cela par le préfet qui se refuse pourtant à payer la note.

La France consulaire réorganise ses institutions et, à la faveur de l'œuvre scolaire entreprise, le maire de Toulouse entend doter sa ville d'écoles de valeur mais aussi répandre le plus possible l'enseignement et le rendre digne de sa mission culturelle.

Partout s'organisent des lycées d'internes, pépinières de futurs officiers et d'administrateurs. Il importe que Toulouse ne soit pas oubliée. Déjà en 1790, Picot de Lapeyrouse avait écrit : *Considérations sur les Lycées surtout par rapport aux départements du Midi*, et avait fait distribuer cet imprimé par ordre du département à tous les membres de l'Assemblée Nationale. Il y signalait déjà combien « Toulouse avait un grand prestige intellectuel avant la Révolution » ; ayant constaté la perte de ce prestige, il demandait que la ville s'efforçât à le reconquérir. Maire de la ville, il porte toute son attention à l'instruction parce que Toulouse lui paraît destinée à rayonner dans le Midi de la France, mais aussi sur le grand peuple voisin qui, « malgré la superstition et l'ignorance dont on le tient enchaîné..., aime nos institutions, est accoutumé à nos mœurs »<sup>80</sup>. Conscient de l'importance culturelle de Toulouse, Lapeyrouse porte toute son attention sur les problèmes de l'enseignement. Il insiste pour que sa ville ait un « établissement d'instruction comme ceux qui faisaient la gloire de Toulouse avant la Révolution »<sup>81</sup>. L'œuvre n'est guère aisée. L'ensemble des bâtiments de l'Ecole Centrale appelée à devenir Lycée ne présente pas l'homogénéité que nous lui connaissons aujourd'hui. Leur seul trait commun serait la vétusté des locaux. Certaines bâtisses sont occupées par l'Ecole de Droit; d'autres constituent la Bibliothèque Municipale; d'autres enfin, et c'est la majorité, appartiennent à l'armée. L'établissement secondaire se limite donc à l'Hôtel de Bernuy, aux constructions situées autour de la cour de l'Hémicycle et à une partie de celles donnant sur la cour Lakanal. Une impasse assez mal famée aboutissant rue Malbec, se situe sur l'emplacement actuel de la cour des Colonnes. Lycée exigü donc mais qui doit accueillir 500 élèves. Déjà, l'obstacle à toute amélioration est un obstacle financier. Lorsque le maire transmet au préfet ses « observations sur le meilleur mode de l'exécution de la loi concernant l'établissement des Lycées » il évalue à 300.000 francs le montant des travaux nécessaires à l'établissement de celui de Toulouse; somme que la ville est loin de posséder<sup>82</sup>. Picot de Lapeyrouse, fort de l'appui du ministre de l'Instruction publique Fourcroy, fait montre d'une grande détermination : « j'ai la volonté ferme de disposer.... tout ce qui est nécessaire pour l'établissement d'un Lycée... J'apporterai à la suite de

80. Picot de Lapeyrouse, *Considérations sur les Lycées*, B. M. T.

81. A. D., L. 2555, prairial an X.

82. A. D., 2 T 12, Lettre du 20 fructidor an X, au préfet.

cette affaire tout le zèle dont je suis capable... Malgré la détresse des finances de la mairie, je saurai encore trouver les ressources pour consommer cette entreprise »<sup>83</sup>. L'énergie ne manque donc pas, il faut trouver l'argent, acquérir des bâtiments.

Le financement se heurte aux réticences des conseillers qui demandent à ce qu'il soit assuré par souscriptions. Ils iront dans les quartiers « auprès des citoyens à l'effet de stimuler leur générosité »<sup>84</sup>. Le préfet adresse déjà un don personnel de 1.200 francs et le maire qui soigne sa popularité, 600 francs<sup>85</sup>. Cependant les difficultés certaines d'un pareil financement apparaissent bien vite. Elles contraignent le conseil municipal à accepter le paiement des réparations les plus urgentes; 20.000 frs, et l'acquisition de l'ameublement : 40.000 francs, tout en lui faisant renouveler le principe de la collecte<sup>86</sup>. Finalement, le maire l'emporte et renonce à cette générosité afin de subvenir aux dépenses du Lycée jusqu'à concurrence de 60.000 francs « par la plus stricte économie dans tous les détails des dépenses » et par une nouvelle augmentation des tarifs de l'octroi.

Ces premières mesures financières adoptées, Picot-Lapeyrouse s'efforce de conquérir les bâtiments nécessaires. Des dizaines de lettres rendent compte de ses démarches, de ses espoirs, de ses déceptions. Dès 1803, l'Ecole de Droit fait sa rentrée à l'ancienne université et la salle utilisée par les juristes est confiée aux professeurs de l'Ecole Centrale<sup>87</sup>. L'acquisition de la « Maison de la Mission » qui jouxte au Lycée au-delà de l'impasse s'avère difficile parce que possédée par l'Armée toujours conservatrice en matière de locaux. Elle est l'objet de longues et inutiles tractations. Fin 1803, le général de division Gudin avise le préfet qu'il fait évacuer cette Maison pour la donner au Lycée<sup>88</sup>. Deux mois plus tard, le ministre de la Guerre refuse, bien que le maire ait proposé le déplacement des « quelques vétérans » dans le « bâtiment des ci-devant religieuses de Saint-Sernin »<sup>89</sup> ou bien dans les bâtiments Saint-Charles<sup>90</sup>. Les raisons de l'acharnement municipal à récupérer les locaux de la Mission sont évidemment d'ordre financier<sup>91</sup>. « Le conseil municipi-

83. A. D., 2 T 12, Lettre du 11 messidor an X de Picot de Lapeyrouse à Dispan, adjoint au maire et professeur de chimie à l'Ecole Centrale de la Haute-Garonne, alors à Paris.

84. A. M. T., registre des Délibérations, 20 nivôse an XI.

85. A. M. T., registre des Délibérations, 23 nivôse an XI.

86. A. D., 2 T 12. Extrait des Délibérations envoyé au préfet, 10 prairial an XI.

87. A. D., 2 T 12.

88. A. D., 2 T 12. Lettre du général Gudin, au préfet, 18 frimaire XII.

89. A. D., L. 2556. Demande du maire au préfet. 13 fructidor an XI.

90. A. M. T., registre des Délib., 10 ventôse an XII, Exposé des motifs du refus du Ministère de la Guerre.

91. A. M. T., reg. des délib., 10 ventôse an XII. Les propos tenus par le maire à cette occasion constituent une peinture de l'établissement digne d'être citée. « L'Ecole et le laboratoire de Chimie, l'Ecole et le cabinet de physique expérimentale, la riche bibliothèque de cet établissement, réunis sur un seul point

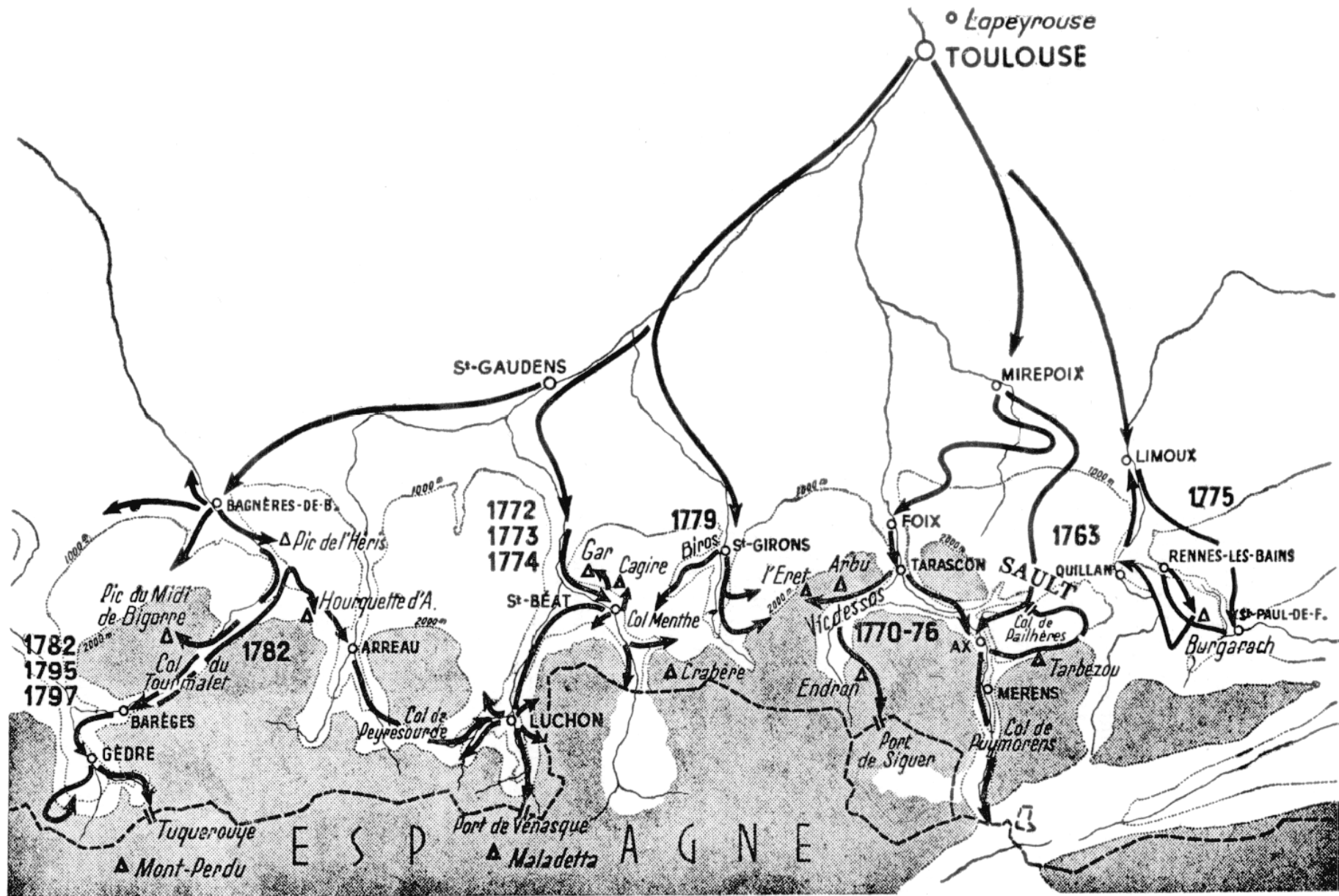


FIG. 2. — Les sorties montagnardes de Picot de Lapeyrouse en rapport avec l'altitude.

cipal a la conviction que sans la réunion des anciens bâtiments de la Mission et de l'École Centrale, écrit Lapeyrouse au préfet, il est impossible d'établir un Lycée à Toulouse, à moins de se livrer à des constructions extrêmement dispendieuses » évaluées à plus de 100.000 francs, surtout que « les jardins voisins de ces maisons contribueront à la santé des élèves »<sup>92</sup>. Les graves problèmes de surface qui se posent à notre Lycée actuel ont leur origine dans l'entêtement des militaires napoléoniens à ne point céder.

Le 15 mars 1806 a lieu l'ouverture solennelle du Lycée, « avec toute la pompe que pouvait comporter un crédit de 80 francs ouvert par le maire »<sup>93</sup>. Le préfet Richard rend, à cette occasion, hommage à la municipalité, « ce corps dans lequel se trouvent réunis tant de lumière et tant de zèle a pourvu avec empressement aux premiers besoins et a établi pour chaque année des secours considérables »<sup>94</sup>. Propos d'autant plus équitables que la ville doit payer les professeurs de l'établissement<sup>95</sup>. Il faut cependant plus d'un an encore pour que se fasse la rentrée effective<sup>96</sup>.

Picot de Lapeyrouse se consacre tout aussi nettement à la réorganisation de l'enseignement élémentaire. Ici encore beaucoup est à faire. Pendant la Révolution, il y avait à Toulouse dix-huit écoles primaires dont quinze en ville et trois extra muros, « chacune jouissant d'un bâtiment national affecté à leur tenue et au logement des maîtres, et ces écoles furent simultanément mises en activité.. Aujourd'hui, huit restent

du bâtiment en occupent une portion considérable. Un corps neuf qui vient à suite ne peut servir que pour le logement du proviseur, du procureur-gérant et de l'administration du Lycée, les classes et les salles des exercices publics occupant tout le rez-de-chaussée autour de la cour. L'étage unique qui est au-dessus ainsi que le corps sur le jardin suffisent à peine au logement des professeurs. Il ne reste donc que le corps du fond donnant sur la rue Malbec, servant jadis de pensionnat. Ce corps dans lequel étaient les cuisines, le réfectoire, les salles d'études et les dortoirs des pensionnaires est déjà très vieux par lui-même, il est horriblement dégradé et tombe en ruine. Les murailles tout au plus, avec de grosses réparations, pourraient subsister, tout le reste doit être refait à neuf. Ainsi donc, il faudrait se livrer à une dépense de plus de 100.000 francs pour loger 80 pensionnaires qui seraient entassés dans un bâtiment d'autant moins propre à cet usage que toutes les fenêtres donnent sur la rue. » Aussi faut-il la Mission avec laquelle on communique par deux grands arceaux jetés par-dessus l'impasse.

92. A. D., 2 T 12, lettre du 16 ventose an XII au préfet, plus 3 plans qui manquent au dossier.

93. Archives du Lycée de Toulouse, n° 2762, plaquette imprimée à l'occasion du « Centenaire du Lycée de Toulouse, 1806-1906 », Privat, 1907, 144 pages. Deux causeries particulièrement intéressantes y ont été reproduites. Plassard, *Histoire du Lycée*, pp. 21-39; colonel Froment, *Histoire des transformations du Lycée*, pp. 50-94, avec un plan de l'établissement en 1907.

94. *Journal de la Haute-Garonne* du 20 mars 1806, n° 209, discours d'ouverture du Lycée.

95. A. M. T., registre des délibérations, 12 février 1806.

96. Avis d'ouverture du Lycée Impérial pour le 3 novembre 1807, imprimé chez Bénichet frères, imprimeurs du Lycée, conservé en la Salle des Actes de l'Établissement.

en exercice et sans logement depuis que les bâtiments affectés ont été vendus ou rendus à leur institution primitive », c'est-à-dire presbytère et culte. Le nombre des élèves à fréquenter ces classes a, évidemment, considérablement diminué : 457 dont 236 garçons et 221 filles pour toute la ville. Huit instituteurs et onze institutrices y dispensent un enseignement dans lequel les parents n'ont pas confiance. Neuf maîtres seulement paraissent convenablement instruits. Les autres ? « Six ignorants, lisant mal et écrivant déplorablement », cinq personnes trop âgées pour enseigner efficacement et parmi elles un prêtre marié, auquel les parents répugnent à confier leurs enfants<sup>97</sup>. Que peut-on d'ailleurs attendre de ces pauvres gens qui se contentent d'une simple indemnité de logement dont la modicité écarte du métier d'instituteur les gens de savoir ? « Le besoin seul a jeté presque tous ces individus dans cette carrière »<sup>98</sup>.

Lorsque le maire enquête sur les écoles secondaires, ses conclusions demeurent tout aussi pessimistes. A propos du Collège de Périgord tenu par le « Sieur Corbin », il écrit : « je suis entré dans tous les détails de cet établissement dont le plan et l'ordonnance m'ont paru bons, mais point du tout l'enseignement qu'on y donne qui m'a paru très faible et les instituteurs mauvais. Au surplus, il paraît que dans cette maison on est aussi peu instruit sur ce qui concerne le gouvernement que sur tout le reste »<sup>99</sup>. L'enseignement privé, quoique mieux doté numériquement puisque soixante femmes tiennent pensionnats ou écoles pour jeunes filles en 1804, ne présente guère de meilleures garanties intellectuelles<sup>100</sup>.

Des maîtres médiocres, mal payés, perdus dans l'opinion, sans confiance en eux. Il importe de changer cela. Picot de Lapeyrouse esquisse une réforme timide : un instituteur et une institutrice par arrondissement de justice de paix, logés ou indemnisés et payés à raison de 2 francs par mois et par élève, à charge pour eux de « recevoir gratuitement un cinquième de leur effectif en enfants pauvres<sup>101</sup> ». Un an d'efforts semble porter ses fruits. « Les écoles primaires sont fréquemment visitées et il ne m'est revenu que des témoignages très honorables pour les instituteurs<sup>102</sup> ». Mais la soif d'apprendre des Toulousains est telle que la ville est obligée de s'en remettre aux écoles de la Doctrine Chrétienne qui reçoivent gratuitement tous les enfants des pauvres. Les malaises financiers persistants font que des conseillers municipaux discréditent les instituteurs « mal surveillés et peu quali-

97. A. D., L. 2556, lettre de Lapeyrouse au préfet du 28 pluviôse XI.

98. A. D., L. 2556, lettre de Lapeyrouse au préfet du 12 germinal XII.

99. A. D., L. 2556, lettre de Lapeyrouse au préfet du 22 prairial XI.

100. A. D., I M 6, « Etat nominatif des femmes tenant école et pension, et prestations de serment ». Marie Ceignes écrit le sien : « je jure obéissance à la constitution de l'empire et fidélité à l'empereur ».

101. A. D., L. 2556, lettre de Picot au préfet, 22 fructidor XI.

102. A. M. T., reg. des délib., propos du maire tenus le 12 ventôse XII.

fiés », peu capables d'offrir « le bon exemple », pour refuser les 1.500 francs habituellement attribués aux écoles primaires et donner 6.000 francs aux écoles chrétiennes. Elles entretiennent désormais deux maîtres plus « un frère chargé de la surveillance générale et du temporel », chacun payé 600 francs par an, cela dans chacune des écoles des quatre arrondissements de justice de paix. L'argument invoqué n'est plus neuf, « il était instant de rappeler les enfants aux principes de la morale et de la religion; il l'était encore plus pour y parvenir de confier leur éducation aux Frères de la Doctrine Chrétienne<sup>103</sup> ». Le Collège de Périgord, tenu par un certain Monner qui a remplacé Corbin, accueille 395 élèves, sa tenue réjouit Picot de même que celle de toutes les autres écoles secondaires<sup>104</sup>.

Enfin Lapeyrouse étend son activité à l'enseignement supérieur. Il fonde l'Ecole spéciale des Sciences et des Arts de Toulouse. A la charge de la commune, elle est transformée en Faculté des Sciences en même temps qu'elle se situe sur l'emplacement actuel. Il crée une chaire de physique, une de chimie et une d'histoire naturelle. Il organise l'Observatoire et le Jardin des Plantes ainsi que le Muséum d'histoire naturelle : il subventionne deux bibliothèques et l'Ecole des arts du dessin pour la peinture, la sculpture et l'architecture auxquelles il attribue 25.150 francs en l'an XII<sup>105</sup>. Il pousse en même temps à la restauration de l'Académie des Jeux Floraux. Il n'est pas jusqu'au reclassement d'archives fortement éprouvées par la Révolution auquel il ne s'intéresse. Dans le Donjon, « papiers, registres, dossiers, liasses y sont entassés en grandes piles et l'acte le plus précieux y est confondu avec des papiers de rebut. Ils ne sont utiles aujourd'hui qu'aux rats qui en font leur pâture. Quelques gouttières ont considérablement endommagé certains tas. Il est indispensable de faire procéder au triage de tous ces papiers, d'en faire dresser un répertoire sommaire, de les classer par ordre de matières et de les déposer dans des tablettes ou à les garantir de toute atteinte ». S'il dévoile toujours le même souci de méthode, il manifeste également à ce propos une même méfiance à l'égard de ceux qu'il charge du travail. Il entend ne pas être trompé. Aussi, confie-t-il ce reclassement à deux personnes « aptes et propres à ce travail qui ne seraient payées mois par mois que sur l'exhibition du résultat de leur travail... Je propose deux agents au lieu d'un seul par des motifs de prudence et de précaution<sup>106</sup> ».

103. A. M. T., reg. des délib., 12 février 1806.

104. A. M. T., reg. des délib., propos tenus par le maire le 12 ventose an XII, « La tenue de ces maisons m'a paru extrêmement bonne dans la pratique et établie sur des bases solides et immuables. D'ailleurs la discipline intérieure, l'ordre et la marche des études sont parfaitement conformes à ce que prescrit la loi sur l'établissement des écoles secondaires communales ».

105. A. M. T., reg. délib., 2 prairial an XII.

106. A. M. T., reg. délib., 4 mars 1806. Picot manifeste un grand souci à ce propos, « le dépôt des archives est un objet précieux pour la ville... il n'est rien de plus pressant que d'empêcher l'entier dépérissement des registres, actes et papiers ».



Préparer l'avenir, conserver les témoignages du passé, mais aussi soutenir ceux qui durant toute leur vie œuvrèrent pour la gloire de la patrie toulousaine et qui, gênés sur leurs vieux jours, en appellent à lui. Picot de Lapeyrouse accorde une augmentation de pension de 500 à 700 francs par an à l'abbé Legris, « professeur émérite, principal du ci-devant Collège Royal », qui cesse ses fonctions en 1786, après vingt ans d'exercice<sup>107</sup>. Le sculpteur Lucas, « un des rares à avoir travaillé le marbre dans cette région où l'on utilisait surtout la pierre », sollicite également un secours. Picot sait que Toulouse lui doit entre autres les statues de la province du Languedoc et de la ville qui se font face de part et d'autre de la place Saint-Cyprien (1788), le grand bas-relief en marbre de Carrare placé au-dessus du plan d'eau du Port de l'Embouchure (1775)<sup>108</sup>. Le maire appuie la demande de Lucas, « à cause de l'âge avancé de cet artiste, son zèle infatigable pour les progrès des beaux arts, les nombreux ouvrages dus à son œuvre », et lui fait accorder un secours annuel de 400 francs<sup>109</sup>.

Educateur convaincu, maire énergique, homme indépendant, Picot de Lapeyrouse accepte mal le constant contrôle préfectoral, se heurte aux conseillers qui négligent d'assister aux délibérations<sup>110</sup>. Cette fermeté lui vaut des ennemis et de dangereuses critiques que l'Administration écoute trop complaisamment<sup>111</sup>.

Ses ennemis le discréditent en élevant des doutes sur sa moralité. Ne lui reproche-t-on pas d'accorder sa protection aux maisons de jeu qui prospèrent dans la cité? Ne pouvant les combattre efficacement, il paraît en effet accepter leur présence en décidant de leur faire payer « une protection dont le prix serait consacré à des objets d'utilité publique<sup>112</sup> ». Pourtant il les accable de rondes de police, de multiples procès-verbaux<sup>113</sup>, et par deux fois en demande la fermeture<sup>114</sup>. Quoi qu'il

107. A. D., L. 2555, vendémiaire an XII.

108. Une exposition des œuvres de François Lucas eut lieu à Toulouse au cours de l'été 1958. Une plaquette préfacée par M. Mesplé, Conservateur du Musée des Augustins, fut imprimée à cette occasion : *L'œuvre toulousaine et régionale du sculpteur François Lucas (1736-1813)*, 80 pages, 12 photographies.

109. A. D., L. 2555, thermidor IX.

110. A. D., I M3, livre 5, lettre au préfet du 30 floréal an X; mais aussi le discours de M. de Bellegarde, nouveau maire, qui se félicite de la présence de tous les conseillers, AMT, 17 août 1806.

111. A. D., 4 M 24, pièce 18, « Picot de Lapeyrouse a beaucoup d'ennemis. On élève des doutes sur sa moralité et, d'après son caractère, on ne peut guère juger de ses opinions politiques », dit le rapport de police.

112. A. M. T., reg. délib., 18 prairial an XI.

113. A. D., 4 M5,, dossier 6, rapport du 3 frimaire an X.

114. A. M. T., reg. délib. 11 ventose an XII et 22 mars 1806. L'accusation de patronner les maisons de jeux aurait été formulée par la députation de la Haute-Garonne dont M. Puymaurin fut l'organe. Ceci est signalé par Cuvier dans la Biographie de Michaud, t. 32, p. 378. Puymaurin démissionna peu avant Lapeyrouse.

Nous croyons peu vraisemblable ce qu'écrivit J.-B.-A. d'Aldéguicr, *Histoire de la ville de Toulouse*, 1835, t. IV, p. 599-600 « Les discussions entre le général Gudin, commandant de la division et le maire Picot-Lapeyrouse à raison d'une intrigante nommée Victoire sans Peur, donnèrent beau jeu aux ennemis de ce

en soit Lucien Bonaparte adresse au nouveau préfet Desmousseaux la suggestion impériale de remplacer le maire de Toulouse. A la suite de plusieurs renseignements reçus de cette ville, « il serait peut-être à propos que Monsieur Lapeyrouse prévint par une démission la disposition que Sa Majesté se propose de prendre<sup>115</sup> ». « Après avoir mûrement réfléchi », Picot démissionne. Est-ce un aveu de culpabilité, ou lassitude et découragement? Le préfet rend justice à l'administrateur démissionnaire quand il affirme au nouveau maire qu'il lui « sera d'autant plus facile d'accomplir ses devoirs que le magistrat qui vous a précédé dans l'administration de cette grande ville en a organisé et dirigé toutes les parties avec une puissance de caractère et de talents peu communs<sup>116</sup> ». Le nouveau maire M. de Bellegarde renchérit : « les talents de mon prédécesseur ne me laissent pas l'espérance de trouver beaucoup d'améliorations à faire », si, « malgré les louables efforts » de monsieur Picot-Lapeyrouse, « il restait encore quelque branche d'administration à perfectionner<sup>117</sup> ». Paroles de circonstance et de consolation, dira-t-on, mais paroles qui eussent déconsidéré ceux qui les prononçaient si l'objet des louanges n'en avait pas été digne. Pourquoi d'ailleurs supposer que cet homme eût attendu l'âge de soixante-deux ans pour ne plus être des soixante personnes du département « les plus distinguées et par leur fortune et par leur vertu publique et privée<sup>118</sup> »? Ceci est en contradiction avec toute une vie de droiture. Aurait-il d'autre part été fait baron d'Empire par décret impérial du 1<sup>er</sup> mars 1808? Quant aux « clameurs de la malveillance », « aux sifflements de la calomnie », « aux criaileries de l'ignorance », il les méprisait déjà bien avant l'épreuve; il se plaisait à affirmer la paix de sa conscience, la certitude de ses bons sentiments. « Ils serviront, je l'espère, à convaincre le Conseil de ma constante et invariable sollicitude pour porter dans toutes les parties de l'administration qui m'est confiée, cette justice dans les principes, cette impartialité dans les décisions, cette fermeté dans l'exécution, cette délicatesse dans les procédés de toute espèce à laquelle les méchants et les pervers peuvent bien ne pas croire parce qu'elle leur fut toujours étrangère. Mais il est permis à l'homme de bien de se complaire dans le témoignage de sa propre conscience puisqu'il fait toute sa consolation et qu'il est presque toujours son unique, mais bien douce récompense<sup>119</sup> ».

savant pour le desservir auprès du gouvernement. » Nous savons que les discussions eurent leur origine à propos du Lycée et n'avons trouvé rien qui puisse confirmer les termes d'Aldéguier.

115. A. D., I M9, dossier 6, échange de lettres en mai, juin, juillet

116. A. M. T., Reg. délib., 17 août 1806.

117. *Journal de la Haute-Garonne* du 21 août 1806, n° 253 qui reproduit les paroles du nouveau maire citées au registre le 17 août.

118. A. D., Rapport de police.

119. A. M. T., Reg. délib., le 4 ventose an XII, Picot ne peut s'empêcher de retenir ses déceptions.

On ne fut certainement pas fâché en haut lieu de se débarrasser d'un maire si jaloux des intérêts de ses administrés et des quelques restes de l'autonomie municipale. Il n'en avait pas moins été un des premiers grands administrateurs de notre cité. En un moment délicat, où tout était à créer, il eut l'esprit de décision et l'audace du pionnier. « C'était vraiment une nouvelle ère pour Toulouse », écrit d'Aldéguier.

Picot de Lapeyrouse fut-il déçu? Il ne garda pas rancune à Napoléon I<sup>er</sup> de cette démission, puisque après une longue retraite il se laissa porter à la Chambre des Députés pendant les Cent Jours. Elu président du Collège électoral après trois tours de scrutin, il fut désigné député au premier<sup>120</sup>. Voulut-il « empêcher les révolutionnaires de ressaisir le sceptre de l'anarchie<sup>121</sup> »? « Il avait détesté la tyrannie de Buonaparte; il avait été victime des expériences républicaines; il redoutait les révolutions. Il partit donc, dans l'unique espérance d'aller faire le bien ou d'empêcher le mal à l'heure des dangers de la Patrie. Il en faisait hautement protestation. Je l'ai entendu de sa bouche, nous dit un contemporain, et rien n'a dû porter à croire qu'il eût autre chose au fond du cœur<sup>122</sup> ». Le moment malgré tout pouvait être dangereux, surtout dans cette région où les « Verdets » firent payer cher leurs sentiments bonapartistes à certains Toulousains. Sans doute Picot-Lapeyrouse eut-il l'élémentaire prudence de ne point paraître à la session électorale d'août 1815, alléguant quelque « affaire de famille<sup>123</sup> », et attendit-il l'apaisement des passions pour revenir en 1816. « La pureté de ses intentions et la prudence de sa conduite, laissèrent... notre illustre compatriote en possession de l'estime publique », voilà un jugement qui dissipe bien des doutes<sup>123</sup>. Cette estime, les habitants de son petit village ne la lui ménagent pas quand, tel Candide retournant cultiver son jardin, Philippe Picot se retire de toute activité extra-familiale, en 1810, pour se consacrer à la seule gestion de son domaine de Lapeyrouse.

\*  
\*\*

Le domaine de Lapeyrouse! Son possesseur l'évoque toujours avec amour et légitime fierté. « Il est situé au nord de Toulouse, à un myriamètre à peu près de distance de cette ville et à 2.000 m. de la grande route d'Albi. Il est composé de trois corps de domaine presque contigus, mais séparés l'un de l'autre par une distance de 1.000 à 2.000 m. Cha-

120. A. D., 2 M19, compte rendu des 15-16 mai 1815.

121. *Journal politique et littéraire de Toulouse et la Haute-Garonne*, 20 octobre 1818, n° 126, Nécrologie.

122. L. A. Decampe, *op. cité*.

123. A. D., 2 M19, compte rendu des 22-23 août 1815 et liste des 253 électeurs de la Haute-Garonne avec leur participation au scrutin ou les motifs de leur abstention.

que domaine a deux ou trois fermes (métairies) et 6, 7, 8 charrues. La totalité de leur contenance est de 400 hectares, dont 60 de bois-taillis, essence de chênes, distribués sur les trois domaines; 50 de prairies naturelles sur le terrain le plus riche, baigné par la rivière de Girou; 40 pour les bâtiments, jardin et parc, 6 en vignes et 245 en terres labourables avec 3 moulins à blé, 2 à vent, 1 à eau. Ces trois domaines se nomment les Pépils, dans la commune de Bazus, Buissaison et Lapeyrouse dans celle de ce nom<sup>124</sup>. »

Il s'y donne dès 1775 avec le bel enthousiasme de tout nouveau possesseur. Un de ses premiers actes en est la délimitation exacte. Bornage délicat, qui ne va pas sans procès, bien sûr! en particulier à propos de la place du Fort, située à l'entrée du château. La communauté regarde ce terrain comme faisant partie des communaux. Le nouveau seigneur prétend y interdire le droit « d'aller laisser paître et vaquer les bêtes<sup>125</sup> ». Et voilà nos parties engagées dans une longue procédure! La communauté doit emprunter pour la poursuivre le 5 février 1777. Mais l'affaire paraît embrouillée. En 1779, le seigneur propose au Conseil de la communauté la nomination « d'indicateurs-experts » afin de faire renouveler la reconnaissance de ses terres<sup>126</sup>. Quand il s'agit de vendre « le produit des arbres plantés dans ledit terrain du Fort », les experts tardent à se prononcer, et nous sommes en 1781! « Il semble que les avocats consultés pour la communauté ont erré sur les faits » estiment les plus raisonnables des « syndiqués » qui font alors remarquer, « si la communauté peut avoir des raisons, le seigneur peut en avoir de son côté ce qui peut rendre les discussions longues et dispendieuses ». On songe, enfin, à un règlement à l'amiable. On pense à se soumettre aux décisions d'un arbitre ou de plusieurs et l'on pressent le seigneur à ce sujet. Deux envoyés de la communauté se rendent au château qui se réjouit de leurs meilleures dispositions. Picot de Lapeyrouse les accueille aimablement et « désirant témoigner à la communauté l'envie bien sincère qu'il avait toujours eue de ne point avoir de discussion avec elle et lui témoigner en tout son affection et son attachement, acceptait la proposition de soumettre leur différend à des arbitres ». Chacune des parties décide de rémunérer les hommes de loi sur la vente du produit des arbres plantés sur la place du Fort. Une fois n'étant pas coutume, les arbitres se prononcent rapidement et en faveur du seigneur. Puisque « on avait adjugé au seigneur, après la destruction de vieilles maisons sises sur la place en 1700, le droit de disposer à sa volonté des arbres complantés sur les sols », c'est bien parce que ces sols lui appartenaient. Assuré de son bon droit, le seigneur se révèle magnanime : il accepte « que le terrain soit à perpétuité public et commun comme les arbres

124. Picot de Lapeyrouse, *Du canton de Montastruc...*, *op. cit.*

125. A. C. L., D3, feuillet 243, en date du 15 décembre 1776.

126. A. C. L., D3, feuillet 280, en date du 16 août 1779.

qui appartiendront à la communauté », mais, « pour que ledit seigneur ne perde pas la seigneurie directe attachée au fonds, la communauté paiera une rente censive de six deniers tournois<sup>127</sup> ».

Cette modération du seigneur lui gagne les cœurs. Désormais les députés de la communauté le consultent souvent. Lui-même, dans l'intérêt commun, n'hésite pas, en période d'épizootie, à sacrifier dans ses métairies plusieurs bêtes à cornes douteuses en même temps qu'il patronne « une garde bourgeoise de douze hommes » pour éviter la circulation des bovins et ovins sur la paroisse<sup>128</sup>. Picot de Lapeyrouse s'est prêté complaisamment à la longue expertise précédente afin d'éviter toute contestation future avec les autres cultivateurs; le dépouillement des comptes rendus de toutes les délibérations nous permet d'affirmer le bien fondé de son calcul.

D'entrée, par conséquent, Philippe Picot se révèle un terrien par son amour du sol, mais aussi un homme habile, soucieux de bonne entente, un seigneur abordable. Il ne réside pourtant jamais longtemps à la campagne et ne figure guère parmi les responsables de la communauté de Lapeyrouse avant la Révolution. En novembre 1789, sa signature apparaît par exception à côté de celles des membres du Conseil. Avec ses compatriotes, « le Sieur noble Philippe Picot de Lapeyrouse, seigneur du présent lieu et autres places » s'élève contre les abus auxquels aboutit la généralisation du droit de chasse. Cette décision vise beaucoup plus les étrangers à la paroisse que ses habitants qui entendent se réserver le rare gibier du pays et allèguent la conservation de leurs récoltes<sup>129</sup>. En 1791, il est commissaire adjoint de la commune et signe, avec le maire et les conseillers, l'état des contributions foncières de plusieurs sections de Lapeyrouse<sup>130</sup>. En 1792, les gérants des fonds paroissiaux, qui continuent à recevoir une somme de 150 livres annuelles de Philippe Picot afin de faire dire des messes à la mémoire de l'oncle défunt, se trouvent en présence d'un reliquat. Ils s'adressent au donateur. Deux députés sont envoyés au château pour demander au seigneur s'il accepte de donner ce reliquat aux pauvres. Ils lui proposent même la présidence du bureau de bienfaisance. Appel au plus riche, sans doute, mais aussi extériorisation de réelle estime paysanne à une époque où beaucoup de seigneurs de moins bonne conscience avaient déjà été obligés de rechercher le salut dans l'éloignement. Picot leur explique « qu'il n'a rien tant à cœur que d'être utile aux habitants de Lapeyrouse et consent avec plaisir à l'emploi porté par la délibération ». Qu'il ait ajouté, « pour cette fois seulement et sans tirer à conséquence pour l'avenir », constitue la preuve de la liberté de

127. A. C. L., D3, les feuillets 293-301 rendent compte de la solution apportée à cette longue affaire entre le 13 février 1781 et le 18 juin 1781.

128. A. C. L., D3 feuillet des 20 septembre et 10 octobre 1775.

129. A. C. L., D4, feuillets 78-80, 29 novembre 1789.

130. A. C. L., G6, 7 octobre 1791.

son acte<sup>131</sup>. Ces échanges fréquents de messages sont dignes et confiants. Nous pouvons penser avec certitude que Picot n'utilise pas une opportune figure de rhétorique quand il « invoque toute la commune de Lapeyrouse pour sa défense » et afin d'obtenir sa mise en liberté. Il est bien leur « citoyen-seigneur<sup>132</sup> ». En vertu de la loi des suspects, en d'autres lieux les amis des nobles étaient sévèrement pourchassés. A Lapeyrouse, le citoyen maire Delbret, signataire du certificat de civisme du jeune Isidore Picot, « agent du ci-devant seigneur », n'est point poursuivi parce que... « excellent républicain<sup>133</sup> ». Braves gens qui laissent à ses habituelles occupations un ami du seigneur parce que une telle amitié n'est pas compromettante et que le seigneur en est digne ! Heureux petit pays où les hommes ne profitent point des avantages politiques parce que leur estime l'emporte sur les rancunes de la jalousie !

Les raisons de cette estime résident également dans le fait qu'à Lapeyrouse le seigneur demeure un éducateur. Sa fortune lui permet les errements et les expériences, les investissements en nouvelles plantes, une générosité qui lui fait communiquer afin de les propager les résultats heureux de ses tâtonnements. Il demeure proche des ruraux ses voisins qui suivent avec méfiance d'abord, intérêt ensuite, le déroulement de ses tentatives agronomiques. Les débuts en effet furent difficiles : « à cette époque, je n'avais aucune connaissance théorique ou pratique en agriculture ; les pertes que j'essayai, les fautes que je commis m'ont servi de leçon ». Sur l'ampleur du travail accompli, nous ne pouvons mieux faire que de laisser la parole le plus possible à l'intéressé<sup>134</sup>.

Une œuvre d'éducation rurale s'imposait.. Les fermes sont misérables et « ne reçoivent le jour que par la porte... Elles sont peu salubres pour tout ce qui les habite ». Les granges sont rudimentaires et incapables d'abriter convenablement les récoltes. « Les étables sont de véritables étouffoirs sans air et presque sans jour, d'une saleté et d'une puanteur insupportables, dans lesquelles on laisse séjourner les fumiers pendant six mois ». Les troupeaux de bovins, constitués de « bêtes chétives, efflanquées et de vilaines formes », se reproduisent sans le moindre souci sélectif : « le plus misérable veau d'un an monte la plus belle vache... Quel fruit espérer de ces unions fortuites ? » Les moutons, « enfermés dans des cloaques immondes où ils respirent à peine », s'alimentent médiocrement « d'un chaume grossier et seulement lorsque la rigueur du temps ne permet pas de les mener aux champs, la faim le leur fait dévorer quoiqué piétiné et sali... Ils parcourent les champs, les

131. A. C. L., D4, 21<sup>e</sup> cahier, feuillet 485, 16 septembre 1793.

132. A. D., L 2126, déjà cité.

133. A. C. L., D 4, 22<sup>e</sup> cahier, 21 pluviôse an II.

134. Picot de Lapeyrouse, *Du canton de Montastruc...*, op. cit. L'essentiel des développements qui suivent est extrait de ce capital ouvrage qui nous fait part de toutes les expériences tentées par l'auteur sur son domaine.

vignes, les bois, les chemins et, dans l'arrière saison, on les jette sur la prairie en compascuité, plus ou moins inondée alors, où ils trouvent le germe inévitable d'une mort certaine ». Les fumiers accumulés dans des fosses perdent leurs principes fertilisants au moment des pluies; « on peut avancer sans crainte d'erreur que les trois quarts des terres labourables du canton n'ont pas reçu d'engrais depuis plusieurs siècles ».

A le croire, son action fut déterminante dans de nombreux domaines : labourages, construction de métairies, fabrication d'outils. Son effort semble cependant avoir été décisif dans trois essais : la multiplication des prairies artificielles, l'extension de la culture des pommes de terre, l'introduction du mouton mérinos.

Les fourrages artificiels couvrent le tiers de ses terres labourables durant trois à cinq ans. Les récoltes qui suivent « bien loin d'avoir diminué en quantité ont augmenté et augmentent encore dans une forte proportion ». L'exemple est contagieux : « quelques propriétaires, frappés de l'abondance de mes trèfles et de mes luzernes ont imité mon exemple et ont commencé d'introduire dans leurs assolements la culture de ces fourrages. Le succès a couronné leur entreprise; ils s'y livrent avec plus d'assurance. Peu à peu les prairies artificielles se multiplient ». Picot produit une si grande quantité de foin, qu'il livre aux magasins militaires de Toulouse<sup>135</sup>.

Son troupeau de moutons prend nouvel aspect à la fin du bail qui le liait à un fermier jusqu'en 1786. Grâce à la souscription ouverte par le gouvernement en 1799 en faveur des propriétaires désireux de se livrer à l'amélioration des « bêtes à laine », il fait venir d'Espagne deux béliers et six brebis, pendant que son fils va chercher un berger formé à l'École de Bergerie de Fontainebleau. Arrivées en 1801, les bêtes prospèrent jusqu'à atteindre le chiffre de 657 en 1814. Il ne put parvenir au chiffre de 1.000 têtes puisque les experts n'en recensèrent en 1819 que 450. Lapeyrouse connaît en effet de nombreuses pertes du fait de « la clavelée, du tournis et du mal rouge ». L'élevage de ces moutons ne fait guère école dans ce pays qui semble peu s'y prêter d'ailleurs. Malgré les insuccès, il continue à suivre minutieusement une expérience qui le captive. « Les agneaux naissent en foule; je tiens un journal de leur naissance, je le comparerai avec celui de la monte; si j'aperçois un fait qui puisse être utile, je le ferai connaître. »

Plus décisive est sa tentative d'implantation de la culture de la pomme de terre qu'il voudrait entendre nommer « parmentière ». Il voit en elle « la nourriture des indigents », « l'engrais des bœufs, des moutons et des cochons ». « La pomme de terre n'obtient pas dans les assolements du canton la faveur que ses éminentes qualités devraient lui mériter. » Propos pessimistes puisque il introduisit ce tubercule inconnu en 1776 et qu'en 1814, il en constate l'extension, limitée il est vrai. Il

135. A. C. L., D 5, 18 septembre 1808.

l'acheta dans les Pyrénées « où d'industriels montagnards la cultivaient en grand depuis plus de cinquante ans ». Les quelques hectolitres de 1776 se transformant en 200 à la deuxième récolte, « j'en distribuai, j'en fis préparer de diverses manières, j'essayai d'en faire manger aux chefs de famille les plus accrédités. Tous les rebutèrent avec horreur et dédain. Les laboureurs, les bergers s'obstinèrent à n'en donner à aucune espèce de bétail. Mon obstination devait vaincre la leur. A la quatrième récolte, je m'aperçus qu'on avait volé des pommes de terre dans mes champs ». Si notre propriétaire déplore l'indélicatesse du procédé, il se réjouit de ce que la curiosité commence à l'emporter sur le mépris ou sur la crainte. Ce succès et la production de 1.527 hectolitres sur six hectares de jachère en 1814 « compensent avec usure les contradictions et les épines dont la vie d'un agriculteur est semée ».

Cette vie à Lapeyrouse semble accorder de grandes satisfactions à Philippe Picot; son fils aîné recueille la popularité du père en devenant membre du Conseil municipal<sup>136</sup>. Cependant cette vie n'est pas exempte de quelques mesquineries infligées par quelques hommes imbus d'une éphémère puissance. Témoin le procès-verbal dressé à Picot et à son fils parce qu'ils « se permettent, depuis la promulgation de la loi du 17 septembre 1792 qui abolit tout droit, lettres, certifications et désignations honorifiques, de prendre et porter publiquement dans cette commune et ailleurs, soit dans les actes par eux passés, publics ou privés, dans les lettres par eux écrites et signées, soit dans les citations juridiques données en leur nom et dans les ouvrages publics, la même certification et désignation honorifique seigneuriale de Picot-Lapeyrouse qui est propriété de la commune<sup>137</sup> ». Contravention est établie par ce maire formaliste envers un homme qui, par son nom, grandit sa petite patrie. Mais quelle revanche! Le 28 mai 1813, « à l'unanimité, ... le chevalier Picot-Lapeyrouse est nommé secrétaire de séance » du conseil municipal après en avoir été choisi membre<sup>138</sup>; le maire acariâtre disparaît à jamais des registres. Par contre la signature de Philippe Picot se retrouve régulièrement au bas de ses comptes rendus de séances rédigés de cette écriture aiguë et savante qui contraste avec l'application des écritures voisines. Sauf courte interruption des Cent Jours, nous suivons cette écriture ou à défaut la signature « Chevalier Picot-Lapeyrouse » de ce mois de mai 1813 au 12 juillet 1818. Et il mourut en octobre 1818! Il est relayé d'ailleurs par son fils Isidore qui devient maire le 17 janvier 1819, pour le rester plus d'une dizaine d'années. On ne sait ce qu'il faut estimer le plus de la modestie d'un tel homme qui se contente du rôle de secrétaire, ou de la fidélité et du respect de ses concitoyens qui aiment à l'avoir parmi eux et à se confier à lui.

136. A. C. L., D 5, feuillet 82, prairial an XI.

137. A. C. L., D 5, feuillets 178-180, 1<sup>er</sup> avril 1812.

138. A. C. L., D 5, feuillet 189, 28 mai 1813.



Nanti du même secrétaire, le même Conseil municipal entérine le flux et le reflux de l'histoire avec une impassibilité qui n'est pas sans humour<sup>139</sup>. L'année 1814-1815 se soldant par un léger déficit du budget communal, 22 francs 37, Picot de Lapeyrouse le couvre, montrant une fois de plus son attachement à cette communauté paysanne<sup>140</sup>.

Vieux propriétaire, il se contente désormais de modestes promenades sur les allées de son parc, de brèves sorties en voiture à chevaux sur ses terres voisines, de doux *farniente* à la terrasse ensoleillée du château où il fait si bon encore fort avant en novembre, quand le soleil rehausse plus mollement le rose des briques, dore doucement les feuillages des arbres et engourdit les membres d'une bienheureuse et dernière chaleur. C'est ainsi qu'il meurt le 18 octobre 1818, âgé de soixante quatorze ans.

« Il apportait dans l'administration de ses biens, cet esprit tout à la fois d'ensemble et de détail qui n'appartient qu'aux hommes supérieurs. Qui ne l'aurait contemplé que sur ses terres, aurait dit qu'il n'aimait la science que pour en verser les trésors autour de son château, qu'il ne tenait à ses découvertes que pour en approprier les résultats à la culture de ses domaines... Tel on le voyait ailleurs révélant à d'honorables élèves les secrets et les miracles de la nature, tel il apparaissait au milieu de ses paysans, habile et patient à leur communiquer les progrès de l'agriculture et les moindres détails de l'économie domestique<sup>141</sup> ». Il ne paraît y avoir de meilleure conclusion sur ce grand propriétaire.

Mais est-il possible de préciser encore mieux la personnalité de cet homme disparu depuis cent cinquante ans, trop modeste pour avoir suscité des louangeurs multiples ou inspiré des peintres, et cependant supérieur à la masse de ses contemporains par son rôle, son instruction et sa fortune?

\*  
\*\*

Il ne reste rien de lui ! Nul ne porte son nom, sa bibliothèque fut dispersée, ses papiers personnels restent introuvables. Seul un moulage de plâtre d'un buste de terre cuite modelé par Griffoul d'Orval

139. A. C. L., D 5, f. 211, le 7 octobre 1814. « Je jure et promets à Dieu obéissance et fidélité au Roi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue qui seraient contraires à son autorité, et si dans les rapports de mes fonctions ou ailleurs j'apprends qu'il se trame quelque chose à son préjudice, je le ferai connaître au Roi. » Et au f. 215, le 28 avril 1815, « Je jure obéissance aux constitutions de l'Empire et fidélité à l'Empereur. »

140. A. C. L., D 5, f. 222, le 27 janvier 1816. Les dépenses se montaient à 316 francs, 62 pour des recettes de 294 francs, 25.

141. *Journal politique et littéraire de Toulouse et de la Haute-Garonne* du 20 octobre 1818, n° 216, déjà cité.

perpétue le souvenir de ses traits. Aux côtés de celui de son fils, ce buste fait les honneurs de la grande salle du Muséum de Sciences Naturelles plus attaché que notre Lycée à honorer son créateur. Un visage aux traits tirés, à l'expression bienveillante, à la lèvre spirituelle, aux yeux malicieux, une calvitie prononcée, le cou pris dans le col montant de son habit d'académicien.

Le savant est capable de passions, d'enthousiasmes, tout en conservant un raisonnement rigoureux.

Pour lui il ne peut exister de connaissances qu'amplement basées sur l'observation. « Une juste défiance et une réserve sévère » l'animent envers « ceux qui n'étudient la nature que dans les cabinets et les livres<sup>142</sup> ». Pour Picot de Lapeyrouse rien ne vaut cette étude directe, inspirée de « l'Emile » peut-être, mais indispensable à sa discipline. Adeptes de méthodes pédagogiques « actives » avant l'invention du qualificatif, il insiste constamment sur le mérite du procédé. « Ce n'est pas la nature qui est avare de ses trésors... elle les a depuis longtemps livrés aux besoins et à l'instruction des hommes pour qui elle les a créés... Si elle s'obstine à nous dérober la connaissance des principes et des moyens dont elle a fait usage dans ses sublimes créations, c'est parce que nous préférons à l'étude de sa marche et de ses lois, des systèmes et des hypothèses qu'elle désavoue au premier pas qu'on fait pour la consulter<sup>143</sup> ». Les fatigues qu'impose la méthode sont inférieures à ses avantages. « Attaché par un attrait décidé à toutes les productions naturelles des Pyrénées; les plantes qui y croissent ont eu par leur diversité, leur nombre et très souvent leur rareté, de quoi me dédommager avec usure des dangers et des fatigues qu'il faut essuyer pour aller les étudier dans leur pays natal où la nature, libre des entraves dont l'art l'embarrasse, se plaît à leur conserver des traits caractéristiques que la culture efface le plus souvent<sup>144</sup> ». Une méthode aussi empirique réserve des surprises qu'il n'a point honte d'avouer. En particulier, à propos de son fameux voyage au Mont-Perdu qui ne fut que celui de Tuquerouye mais au cours duquel il recueillit « des faits nombreux et décisifs » qui le persuadèrent de la formation maritime des calcaires des sommets des Pyrénées Centrales, mais également, et ceci est une de ses grosses erreurs, de la présence « d'ossements pétrifiés de gros animaux » ainsi que de silex. « Tous ces faits auxquels j'étais peu préparé ont renversé de fond en comble les idées que je m'étais faites sur les Pyrénées après les avoir observées

142. Philippe Picot, *Voyage au Mont-Perdu*, déjà cité.

143. B. M. T., A. XVIII, 38. Picot de Lapeyrouse, *Figures de la flore des Pyrénées*, an III de la République. Paris 1795.

144. Picot de Lapeyrouse, *Description de quelques plantes des Pyrénées*, conférence lue le 30 juillet 1778, *Histoire et Mémoires de l'Académie Royale de Toulouse*, t. I, 1782.

pendant trente ans<sup>145</sup> ». Cela le conduit ainsi à une profitable leçon de modestie : « C'est dans le grand spectacle des montagnes que la nature se présente sous des formes et un appareil de majesté qui rappellent à l'homme toute sa petitesse<sup>146</sup> ». « J'étais loin d'avoir tout vu, de tout connaître, de tout posséder, j'ai senti l'insuffisance de mes efforts<sup>147</sup> ».

Ce n'est point de sa part propos désabusés. Cette constatation, au contraire, le pousse à la collaboration et au prosélytisme. « M. de Lapeyrouse s'empressait de communiquer les fruits de ses entreprises » lisons-nous dans un article biographique contemporain<sup>148</sup>. Sa science n'est point jalouse parce qu'il travaille pour elle et non pour sa renommée personnelle. Il se plaît à sortir avec des amis qui l'aident dans son travail et qu'il éclaire. Il guide Jussieu au Pic du Midi, mais aussi Ramond. « C'était un spectacle intéressant pour les amis des sciences et une réponse péremptoire aux détracteurs incorrigibles de nos meilleures institutions que de voir deux professeurs d'histoire naturelle aux écoles républicaines, suivis de quelques-uns de leurs disciples, réunir leurs efforts, braver les dangers et les fatigues, pour aller interroger la nature, puiser dans sa contemplation les sujets de leurs leçons et lui arracher une partie de son secret sur la formation des plus hautes élévations des Pyrénées<sup>146</sup>. Aussi tient-il à ce que ses étudiants se forment de la même manière. Et avec quelle sympathie, et même quelle affection, il constate leurs efforts ! : « nos jeunes gens, dévorés de l'ardeur de la science qu'aucun danger, qu'aucune fatigue n'a pu ralentir, ont ramassé des plantes rares<sup>146</sup> ».

Cette collaboration, il la recherche; ce prosélytisme, il l'effectue afin que ses chères Pyrénées soient aussi bien connues que les Alpes. « Je me suis convaincu qu'elle (la chaîne des Pyrénées) ne sera parfaitement connue qu'après un long espace de temps et par suite des efforts réunis de plusieurs savants que l'amour pur et désintéressé des sciences naturelles portera à entreprendre des recherches longues, difficiles, dispendieuses<sup>147</sup> ». Il s'empresse toujours à guider les étrangers qui viennent visiter les montagnes et qui lui sont adressés.

Mais faire connaître les richesses des Pyrénées suppose une méthode assurée conférant au travail entrepris, certitude et autorité. Notre naturaliste travaille avec une rare conscience. « Jaloux de donner à mon travail le plus de perfection possible, je n'ai négligé aucun moyen d'atteindre ce but... J'ai été contraint de me former une bibliothèque

145. Lycée de Toulouse, n° 1451, Recueil des ouvrages lus dans la séance publique du Lycée, le 30 germinal an VII, *Fragments d'un voyage au Mont-Perdu* par le citoyen Ph. Picot, membre de l'Institut National, professeur d'histoire naturelle à l'École Centrale, Associé résident, pp. 24 à 30.

146. Picot de Lapeyrouse, *Voyage au Mont-Perdu...* déjà cité.

147. Picot de Lapeyrouse, *Histoire abrégée des plantes des Pyrénées*.

148. *Journal* n° 126, déjà cité.

et de la meubler de livres rares et chers mais absolument nécessaires. J'ai désiré de me placer au niveau actuel de la science... J'ai eu recours aux lumières des plus savants botanistes ». Avant toute étude en effet, il s'impose de « connaître à fond les travaux des savants qui l'ont précédée dans cette carrière »; il faut faire « le point dont l'auteur est parti pour ajouter de nouvelles connaissances ». Une telle précision dans la recherche implique une minutie d'autant plus exigeante que l'histoire naturelle est une science d'observation. Il faut donc reproduire exactement les plantes, les fleurs, les roches, « j'ai souvent un dessinateur avec moi et j'ai fait peindre sous mes yeux les objets qui méritaient le plus d'être étudiés ».

Les ouvrages entrepris doivent être présentés de manière pratique afin d'en faciliter l'utilisation : « j'ai pensé que si je le débarrassais de tout appareil de luxe..., si j'en faisais un livre portatif... je rendrais service à la science et à ceux qui la cultivent ». C'est la raison pour laquelle Picot de Lapeyrouse répugne à la rédaction de catalogues secs et arides. Il propose, afin de « faire faire quelques pas à la science », d'examiner sur place toutes les plantes, remanier toutes les espèces, en analyser toutes les parties, rechercher ce que la différence d'âge, de position, de climat peut apporter de variations dans chacune, en vérifier et corriger les caractères; il déploie en ce sens un zèle infatigable, parce que « cela fait, on saisira mieux les nuances qui forment le passage d'une espèce à l'autre et les liens entre elles; on rapportera à celles-ci... toutes les variétés, la culture aidera à en fixer les limites<sup>149</sup> ». Cette exigence à l'égard de ses études lui impose la création d'un centre d'expérimentations : le Jardin des Plantes, « où nous entretenions par des soins assidus la plus belle collection de plantes pyrénéennes qui ait encore été formée ».

Ce travail, basé sur l'observation et la déduction, comme il se plaît à le dire lui-même en introduction à une œuvre mineure<sup>150</sup>, il le rédige en un style qu'il s'efforce d'approcher de celui « systématique, introduit avec tant d'avantage par Linné et adopté par tous les naturalistes modernes. J'ai essayé de supprimer les verbes. J'ai cru devoir employer cette manière, quoique insolite, dans les descriptions que j'ai faites pour la « flore des Pyrénées »<sup>151</sup>.

Cet esprit capable de concevoir de vastes ensembles se plaît également aux communications de détails. S'il s'en excuse, il extériorise sa crainte de laisser de côté un fait peut-être utile ultérieurement : « Quelque médiocre que soit l'intérêt d'une pareille nouveauté, écrit-il à propos

149. B. M. T., A-XVIII-38, Picot de Lapeyrouse, *Figure de la flore des Pyrénées... op. cit.*

150. B. M. T., A-XVIII-27, Picot de Lapeyrouse, *Descriptions de plusieurs nouvelles espèces d'orthocératites et d'ostracites*, Erlang. 1781.

151. Picot de Lapeyrouse, *Description et histoire du traquet montagnard, Histoire et mémoires de l'Académie Royale de Toulouse*, t. 4, 1790, pp. 186 à 192.

de la description et de l'histoire du traquet montagnard, c'est toujours un petit chaînon de plus ajouté à la grande chaîne des êtres »<sup>151</sup>.

Ce savant cependant n'est pas sans défaut. Il paraît difficile à convaincre, son amour-propre reste tatillon. Cet entêtement s'extériorise surtout après ce voyage au Mont Perdu qui devait tant diviser Picot et Ramond, encore qu'il faille utiliser prudemment les phrases de Ramond. Il nous paraît peu vraisemblable, en effet, de voir Lapeyrouse, « que menaient à Barèges les inquiétudes qu'il avait conçues sur sa santé »<sup>152</sup>, se faire escorter de plusieurs élèves et du jardinier du Jardin des Plantes. L'amitié de Ramond semble moins solide qu'il le prétend et si personne ne lui conteste son habitude de la haute montagne, il insiste trop sur l'inexpérience de son collègue pour ne pas être accusé de partialité. A vrai dire pour Ramond, cette rencontre semble devoir trancher un long débat; il entreprend ce voyage en compagnie de Lapeyrouse avec une certaine hargne. « J'avais un vif désir de conduire Lapeyrouse lui-même au sein de ces montagnes où la nature devait enfin prononcer entre mon opinion et la sienne ». La sortie ne fut guère concluante : « nos amis » ne s'entendirent point et restèrent chacun sur sa position. Picot croit avoir trouvé des fossiles, des ossements, des silex; Ramond rapporte des « dépouilles marines ». Le professeur tarbais ne cache point son dédain à l'égard de son collègue, « je ne peindrai pas son regret... je ne peindrai pas son étonnement, je dirai presque son dépit, quand il jeta un coup d'œil sur nos richesses étalées devant lui : il avait marché derrière le rideau qui cachait le théâtre de nos observations »<sup>152</sup>. Scientifiquement, c'est Ramond qui avait raison. Picot nous paraît trop confiant en ses hypothèses, imperméable aux idées d'autrui, à moins que ce ne soit opposition de principe d'un homme du pays qui prétend mieux connaître les Pyrénées que ce fervent des hautes montagnes venu du Nord, ou bien dignité offensée d'un professeur âgé qui se sent bousculé par un collègue plus jeune, plus audacieux, plus imaginaire et dont il sent confusément la valeur sans vouloir la reconnaître. Ombre au tableau peut-être, mais qui nous rend Picot de Lapeyrouse plus humain parce qu'il nous dévoile quelques faiblesses chez un homme par ailleurs pétri de qualités. A-t-il, d'autre part, prétendu au qualitatif de savant, lui qui s'intitule toujours homme de lettres?

Cette observation précise, cet empirisme, ce souci du détail il les apporte dans la gestion de son domaine où il se révèle moins comme un cultivateur que comme un agronome. A ce titre nous pouvons considérer cette gestion comme faisant partie de son œuvre scientifique. Il y accomplit des rapprochements fructueux auxquels l'avenir devait rendre justice : « l'amélioration des bêtes à laine, à laquelle je me suis adonné depuis une quinzaine d'années, m'a conduit comme par la main à des

152. L. Ramond, *Voyages au Mont-Perdu...*, *op. cit.*

assolements mieux combinés et par conséquent bien autrement productifs ». Ici également il recherche les enseignements d'hommes plus avertis que lui-même pour les appliquer aux fins de vérifications. « J'ai adopté depuis quelques années le mode de couvrir la semence pratiqué dans le comté de Norfolk, tel qu'Arthur Young l'a décrit et je n'en connais pas de meilleur... » Pour les « défrichements des vieux prés et des luzernes », il emploie « une charrue à coutres dont la première idée appartient à Arthur Young (II<sup>e</sup> vol. des *Voyages du Nord*, pl. 9, fig. 3). Dans le domaine pastoral, quand il comprend que d'autres mesures s'imposent pour améliorer l'élevage ovin que celles pratiquées à Lapeyrouse, « je cherchais d'abord à m'instruire. Gilbert passa à Toulouse pour aller en Espagne; il me donna des leçons et des conseils qui m'ont été bien utiles »<sup>153</sup>. Également il ne s'habitue pas à la médiocrité du vin toulousain « sous un climat aussi tempéré que le nôtre » et s'efforce d'en dénoncer les causes : « le mauvais choix du plant, la nature et l'abondance des engrais et la manie toujours croissante de recueillir les raisins lorsqu'ils ont à peine atteint le premier degré de maturité. C'est bien à ce dernier point seulement que j'ai pu apporter remède. J'ai bravé les clameurs insensées de la multitude et j'ai retardé, autant que les circonstances de chaque année l'ont permis, le ban des vendanges »<sup>154</sup>. Conseiller souvent, Picot est rarement dogmatique et reste libéral en matière d'économie. « L'autorité peut protéger l'agriculture et le commerce, les particuliers seuls peuvent s'occuper de leur amélioration », pour lui, l'individu doit rester maître de ses biens; on peut le persuader d'une amélioration à réaliser, mais jamais l'y contraindre<sup>154</sup>.

Lapeyrouse nous offre par ailleurs de réelles qualités de cœur que sa méthode, sa passion et ses entêtements scientifiques ne doivent point nous dissimuler. Il présente un évident courage familial et sa générosité, tant à l'égard des siens que de ses amis, nous le fait particulièrement apprécier.

Sa vie familiale semble unie. Pas la moindre ombre au tableau. Eut-il sept fils comme le prétend la biographie de Villain? L'intéressé, en 1804, nous signale avoir « cinq garçons occupés à divers services publics, le sixième, aspirant de la marine, après avoir glorieusement combattu à Saint-Domingue, est mort à bord de la frégate « La Comète »<sup>155</sup>. Pourtant divers rapports de police font état de six garçons, cela quatre ans plus tard. Quoiqu'il en soit, sa famille est importante, mais seul l'aîné, Isidore, semble être parvenu à une certaine notoriété. Ses enfants

153. Picot de Lapeyrouse, *Du canton de Montastruc...*, op. cit. F. Gilbert est un agronome né à Chatelleraut en 1757 et mort en Espagne en 1800. Importateur en France de mérinos et membre de l'Académie des Sciences depuis 1795.

154. A. M. T., Reg. des délib., 5 ventose an XI, rapport du maire Picot de Lapeyrouse sur l'état économique de la commune de Toulouse.

155. A. D., IM 6, liste des membres du Conseil Municipal, 3 messidor XII.

sont très proches les uns des autres puisque nés en 1776, 1777, 1779, 1780, 1782, 1787<sup>156</sup>. Triste destinée que celle d'une famille qui avec tant de fils n'a plus de nos jours aucun représentant de son nom. Picot de Lapeyrouse se consacre à l'établissement de ses enfants avec un acharnement digne d'un meilleur sort. En 1816 par exemple il réclame pour son fils la direction du jardin botanique dont ils furent les créateurs. Il évoque une coopération de dix ans et l'exercice gratuit de cette fonction pendant cinq ans en même temps qu'il s'indigne de ce que ce soit à partir du moment où un traitement annuel de 1.500 francs rémunère le directeur que l'on nomme « un médecin flétri qui lui est bien inférieur » à des fonctions assumées jusque là avec conscience par Isidore Picot. Le préfet lui-même appuie ce qui lui semble être les droits du mérite. Tous deux se heurtent à l'hostilité de Villèle<sup>157</sup>.

Son courage est réel. En prison, il continue à rédiger des notes sur les plantes des Pyrénées ou bien rassemble des arguments pour obtenir sa mise en liberté effective. Nous avons vu en quels termes même il mettait en demeure l'agent national d'exécuter l'arrêté du Comité de sûreté générale. Sa femme est digne de lui et manifeste la cohésion de cette famille à la faveur de ces épreuves. Quand elle sollicite également son élargissement, elle brosse un émouvant portrait de son mari : « chef d'une nombreuse famille, constamment occupé du bonheur d'une épouse respectable et du bien-être et de l'avenir de cinq enfants mâles »<sup>158</sup>.

Il s'affirme aussi bon et dévoué à l'égard de ceux qui l'apprécient. Il déploie par exemple de gros efforts pour disculper l'avocat Romiguière réfugié à Paris afin de fuir la vindicte des « Verdets ». Cette amitié le fait intercéder auprès du Roi pour le presser de rétablir la loi et l'ordre à Toulouse. Action osée de la part d'un homme qui s'est compromis lors des Cent Jours, mais action tentée parce qu'il sent que là est son devoir. Il rend constamment justice à ses collaborateurs, voire au plus modeste d'entre eux. Son jardinier, chef du jardin botanique, est en effet souvent cité dans ses travaux. « J'avais su inspirer mon ardeur au jardinier-botaniste Ferrière chargé... d'un des plus beaux jardins de la République »<sup>159</sup>. Il entretient pour lui la plus grande admiration : « gravisser intrépide, infatigable et adroit. Il a vaincu les chasseurs de chamois et surpassé tous ceux qui aspiraient à une réputation dans ce genre d'exercices »<sup>160</sup>. Le zèle de ce modeste collaborateur se révèle d'ailleurs remarquable, « c'est à son adresse et à son intrépidité qu'est

156. J. Villain, *op. cit.*, t. III, page 313.

157. E. Connac, *Lettres inédites de Picot de Lapeyrouse*, 1898.

158. A. D., L. 2126, Lettre déjà citée du 27 pluviôse an II.

159. B. M. T., A. XVIII. 38, *op. cit.*

160. Picot de Lapeyrouse, *Histoire abrégée... op. cit.*

dû principalement le succès de cette entreprise hasardeuse (accéder à Tuquerouye). Il creusait au devant de nous des gradins dans les neiges et dans les glaces »<sup>161</sup>.

L'attachement à sa famille, à ses amis, à ses collaborateurs nous fait souscrire à ce qu'en dit de lui un contemporain : « des amis sérieux et des ennemis qu'il dut surtout au besoin qu'il éprouvait de servir ses amis »<sup>162</sup>.

Cette bonté révèle même en lui un véritable sens social. Lorsque maire il se débat au milieu des difficultés financières et s'oblige à remercier les employés municipaux, il leur accorde un mois de traitement à titre d'indemnité<sup>163</sup>. Il suscite une souscription en faveur de sinistrés<sup>164</sup>, ou bien distribue un premier secours à des ouvriers que des entrepreneurs tardent à payer<sup>165</sup>. Lorsqu'il confère des emplois, il s'efforce de les donner « aux sujets les plus intelligents »<sup>166</sup>.

Ce tempérament réellement généreux a la plus haute conception du devoir que l'homme instruit de son époque ressent à l'égard de ses semblables. Il désire procurer au plus grand nombre possible l'instruction indispensable. « La société doit l'instruction à tous ceux qui ont la conscience de leur talent ». Son enseignement se fixe un but civique : « nous ferons entendre à leurs oreilles (celles des enfants à instruire) le doux nom de liberté et nous ferons retentir ses mâles accents jusqu'au fond de leurs jeunes cœurs; nous leur apprendrons à connaître la dignité de l'homme, ses droits imprescriptibles, ses devoirs envers ses semblables »<sup>167</sup>. Noblesse du rôle d'éducateur, noblesse des propos et de la conception démocratique qui doit être à la base de la nouvelle société!

Parvenir à cet idéal d'éducation nécessite bien sûr la recherche de maîtres dignes et de valeur, partant de maîtres convenablement rémunérés. Une saine colère l'exalte quand il campe le triste état de l'enseignement primaire à Toulouse aux environs de l'année 1800. « Et quel est le sujet qui réunissant les talents nécessaires aux qualités morales voudra s'asservir à un emploi aussi pénible que fastidieux pour l'unique avantage d'une modique indemnité de logement? Ah! sans doute il n'est qu'un moyen de restaurer cette branche importante de l'enseignement public, de la rendre utile et profitable, et ce moyen est entre les mains du gouvernement de qui seul il dépend. Une institution aussi salutaire

161. Archives du Lycée ,n° 1451, déjà cité.

162. Journal n° 126, déjà cité.

163. A. M. T., registre des délibérations, 9 messidor VIII.

164. A. M. T., registre des délibérations, 23 thermidor VIII.

165. A. M. T., registre des délibérations, 7 floréal an IX.

166. A. M. T., registre des délibérations, 11 prairial VIII.

167. Picot de Lapeyrouse, *Considérations sur les Lycées*, op. cit.



dans son objet a besoin d'être entièrement réorganisée par une bonne loi qui, fixant d'une manière claire et précise ses éléments et ses attributions, accorde une existence honnête aux instituteurs qui dès lors se présenteront à l'envi et parmi lesquels il sera facile de faire un bon choix. Sans cela, nous aurions beau nous efforcer de faire disparaître les vices existants, nous n'appliquerions au mal que des palliatifs insuffisants et très éloignés du but que nous nous proposerions d'atteindre »<sup>168</sup>. C'est d'un véritable programme de recrutement qu'il s'agit, et d'un programme osé, très en avance sur les conceptions politiques du moment et issu d'un esprit libéral. Il aboutit même par raisonnement à une conclusion inattendue : la laïcité de l'enseignement. « Les instituteurs ont repoussé la confiance publique par une conduite peu propre à la leur concilier ou en blessant ouvertement des préjugés que le plus grand nombre regarde comme une partie intégrante et fondamentale de sa croyance religieuse. Il n'est pas aussi facile qu'on pourrait le penser d'avoir de bons instituteurs primaires... La nature de leur fonction doit être déterminée avec précision. L'exclusion d'un culte dominant exigera peut-être qu'on interdise à tous les instituteurs primaires toute espèce d'instruction religieuse dans les villes où on en exerce plusieurs. Il ne sera pas moins nécessaire d'organiser une surveillance exacte et immédiate sur ces écoles : il est si peu d'hommes qui sachent jouir du plaisir que procure l'accomplissement de ses devoirs! »<sup>169</sup>.

Accomplir son devoir. Picot est dans ces trois mots. Il aime ses semblables sans se faire d'illusions à leur endroit. Il tolère leurs idées. Sa tolérance fut forgée dans les épreuves, aussi favorise-t-il le retour à la vie au grand jour de ses frères protestants. Le 12 floréal an XII, il prête une des salles de la mairie à une des premières assemblées de protestants à se tenir à Toulouse depuis 1562. En accord avec le préfet, il poursuit l'œuvre de réconciliation nationale issue du Concordat et des Articles organiques, il autorise les travaux du temple protestant sis entre les rues Deville et Romiguière actuellement. Il est invité à la cérémonie officielle d'inauguration et une plaque conservée dans le vestibule perpétue le souvenir de cette présence : « Sous le règne de Napoléon, le 1<sup>er</sup> janvier 1806, ce temple a été consacré à l'exercice du culte réformé. C'est à la protection de M. J.-E. Richard, préfet, à la bienveillance de M. Picot-Lapeyrouse, maire, et à la munificence du Conseil Municipal de Toulouse que les protestants doivent la restauration de cet édifice »<sup>170</sup>.

Ce botaniste est un fervent de la nature comme tout homme cultivé

168. A. D., L. 2556, Lettre au préfet du 28 pluviôse an XI.

169. A. M. T., registre des délibérations, 5 ventôse an XI.

170. *Le lien protestant*, décembre 1958, allocution prononcée avant la dédicace du vieux temple par M. le Pasteur Gaillard, p. 2.

du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il semble d'ailleurs avoir approché des intimes de Rousseau et même tenu entre ses mains le manuscrit des *Confessions*<sup>171</sup>. Il reste un pyrénéiste émouvant : « dès ma plus tendre jeunesse un penchant naturel me portait à contempler d'un œil inquiet et avide ces masses énormes qui terminent notre horizon, et qui semblent se rapprocher de nous lorsque le vent du sud-est (Autan) se dispose à nous faire sentir sa pénible influence »<sup>172</sup>. Quel élan dans toutes ses descriptions et combien, dans le style inimitable de l'époque, il sait nous faire frissonner face aux « murailles vertigineuses », dans « le silence total » que trouble seul « le fracas horrible » des avalanches ! Nous renonçons avec lui à nous hasarder sur ces « déclivités recouvertes de neiges éternelles dont l'état variant avec chaque saison, presque à chaque heure du jour, en rend le passage toujours périlleux, souvent impraticable ». Nous hésitons comme lui à affronter ces « glaciers... qui seraient accessibles mais qui, par leurs profondes crevasses et les aiguilles dont ils sont hérissés, interceptent l'approche... des escarpements perpendiculaires en forme de murailles »<sup>173</sup>. « Emotions profondes », « jouissances variées » mêlent en nous admiration et respect pour « la botanique, cette science aimable » mais périlleuse.

Son désir constant d'éduquer et d'écrire dans ce sens, sa présence à la Société d'agriculture comme à l'Académie des Sciences et Belles Lettres concordent avec l'engouement semblable ressenti par toute la haute société française de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle pour les « sociétés de pensée ». C'est pour cela qu'en réformateur éclairé, il participe à la franc-maçonnerie. Sacrifie-t-il à la mode ou recherche-t-il un idéal de remplacement à une irrégion étonnante de sa part ? Sa tolérance sincère, son sens de l'humain véritable, l'y ont plutôt poussé. Il fonde « les Amis du Désert »<sup>174</sup> et joue un rôle important avec ses fils Isidore et Elie dans d'autres loges toulousaines. « C'est ainsi que l'annuaire du Grand-Orient le mentionne en 1805 comme membre de la loge Napoléomagne ; en 1814, il en fait encore partie. En 1814 aussi nous le voyons porté comme ex-maître sur le tableau de la loge de la Sincère Amitié. Enfin, de 1814 à 1818... l'annuaire du Grand Orient le mentionne comme véné-

171. Picot de Lapeyrouse, *Eloge de Foulquier, Histoire et mémoires de l'Académie Royale de Toulouse*, t. IV, 1790, pp. 6 à 18. A ce propos l'auteur expose que J.-J. Rousseau parle de Foulquier dans « Les rêveries du promeneur ». Retiré à Ermenonville, J.-J. remit un manuscrit des « Confessions » à Foulquier afin qu'à sa mort sa femme n'en fût pas dépossédée par les ennemis de l'auteur. « Peu avant la mort de Rousseau, Foulquier en écrivant de Paris à M. de Lapeyrouse lui envoya le début de cet ouvrage qu'il avait retenu et une analyse de la totalité. »

172. Picot de Lapeyrouse, *Histoire abrégée... op. cit.*

173. Picot de Lapeyrouse, *Voyage au Mont-Perdu, op. cit.*

174. A. D., 4 M 122.

nable de la Grande Loge Provinciale de Toulouse »<sup>175</sup>. C'est là qu'il se lie entre autres avec l'archéologue Alexandre Dumège qui devait le célébrer après sa mort au sein de l'Académie des Sciences dont ils faisaient tous deux partie.

Bienveillance, mais aussi scepticisme envers les hommes qu'il s'efforce d'éduquer, confiance en la raison et en l'observation critique bases de tout progrès scientifique et moral, amour de la nature qu'il prétend expliquer, et même un certain autoritarisme « éclairé » dans son administration font de Picot de Lapeyrouse un des représentants typiques de ce XVIII<sup>e</sup> siècle finissant.

Voilà bien en effet Picot de Lapeyrouse! Un homme du XVIII<sup>e</sup> siècle, un des reflets de son temps; mais aussi, par certains points que nous soulignâmes, un précurseur. Il n'est pas un génie, ce savant consciencieux, cet administrateur appliqué et énergique, cet éducateur dévoué, ce père soucieux des siens, ce cultivateur jaloux de son domaine. Il est simplement un homme comme il y en a de nombreux en quête d'un idéal fait d'ordre et de justice, soucieux pour ses semblables d'une plus grande dignité par l'instruction. Affectivement proche de nous, il en est bien lointain par l'oubli dans lequel il est resté, par la difficulté à rassembler à son sujet des documents rares et épars. Quel ne fut pas mon étonnement cependant d'entendre rappeler à Lapeyrouse, par un modeste cultivateur du pays, l'existence de moutons d'Espagne alors que je venais chercher sur ces coteaux l'ambiance si chère à l'ancien propriétaire des lieux. Plus célèbre en ces terres qu'à la ville où il avait tant fait! N'était-ce pas le reflet de ce qu'avait été sa vie? Il ne l'avait pas vécue pour une gloire posthume mais il l'avait accomplie honnêtement. La mort de ce « découvreur d'une nature sauvage » fut l'occasion de belles envolées lyriques que nous ne saurions ne pas citer. « Il s'élançait vers les Pyrénées. Suivait-il les sentiers battus? Son œil perçant et inspiré démêlait des créations inconnues jusqu'à lui. Sa marche hardie lui frayait-elle des routes nouvelles? Comme il agrandissait le domaine de nos découvertes!... Fier d'avoir admiré la nature sauvage dans toute sa majesté, plus fier de l'avoir devinée dans ses plus secrètes productions, il quittait le Mont-Perdu pour embellir son parc des plantes qu'il avait dérobé aux anfractuosités du rocher et pour enrichir son cabinet des minéraux qu'il avait disputé aux entrailles de la terre »<sup>176</sup>. Impressionnés par ses exploits, ses amis souhaitaient pour lui la persistance du souvenir. « Son nom inscrit dans les fastes de la botanique française

175. Je remercie tout particulièrement M. Caillet, Directeur de la Bibliothèque Municipale de Toulouse, qui eut l'amabilité de me communiquer avant sa parution le manuscrit d'un de ses articles : « Un rite maçonnique inédit à Toulouse et à Auch en 1806 », à paraître dans le *Bulletin Archéologique du Gers*, année LX, 1959, 1<sup>er</sup> trimestre.

176. *Journal*, n° 126, déjà cité.

y sera pendant longtemps honoré et ce nom devrait durer parmi nous autant que les rochers pyrénéens illustrés par ses recherches, par ses découvertes et par ses bons et savants travaux »<sup>177</sup>.

\*  
\*\*

Hélas! il fut bien oublié ce Pyrénéen prudent et averti, cet académicien napoléonien estimé, ce professeur dévoué et dynamique, cet homme politique ferme, cet agronome à l'entrain contagieux! Sa renommée n'était point comparable à celle du grand mathématicien choisi pour donner son nom au Lycée, mais sa personnalité se devait d'être évoquée en 1956. On n'en a pas parlé. Nous ne prétendons pas avoir tout dit à son sujet. Beaucoup de faits le concernant restent fort imprécis ou bien encore ignorés. Nous avons simplement voulu, en parlant de Philippe Picot de Lapeyrouse, faire apprécier l'homme qui fut à l'origine de notre Lycée en 1806.

René AMANIEU.

177. Du Mège, *Eloge de M. Picot de Lapeyrouse* lu à la séance publique de l'Académie des Sciences le 31 août 1819.